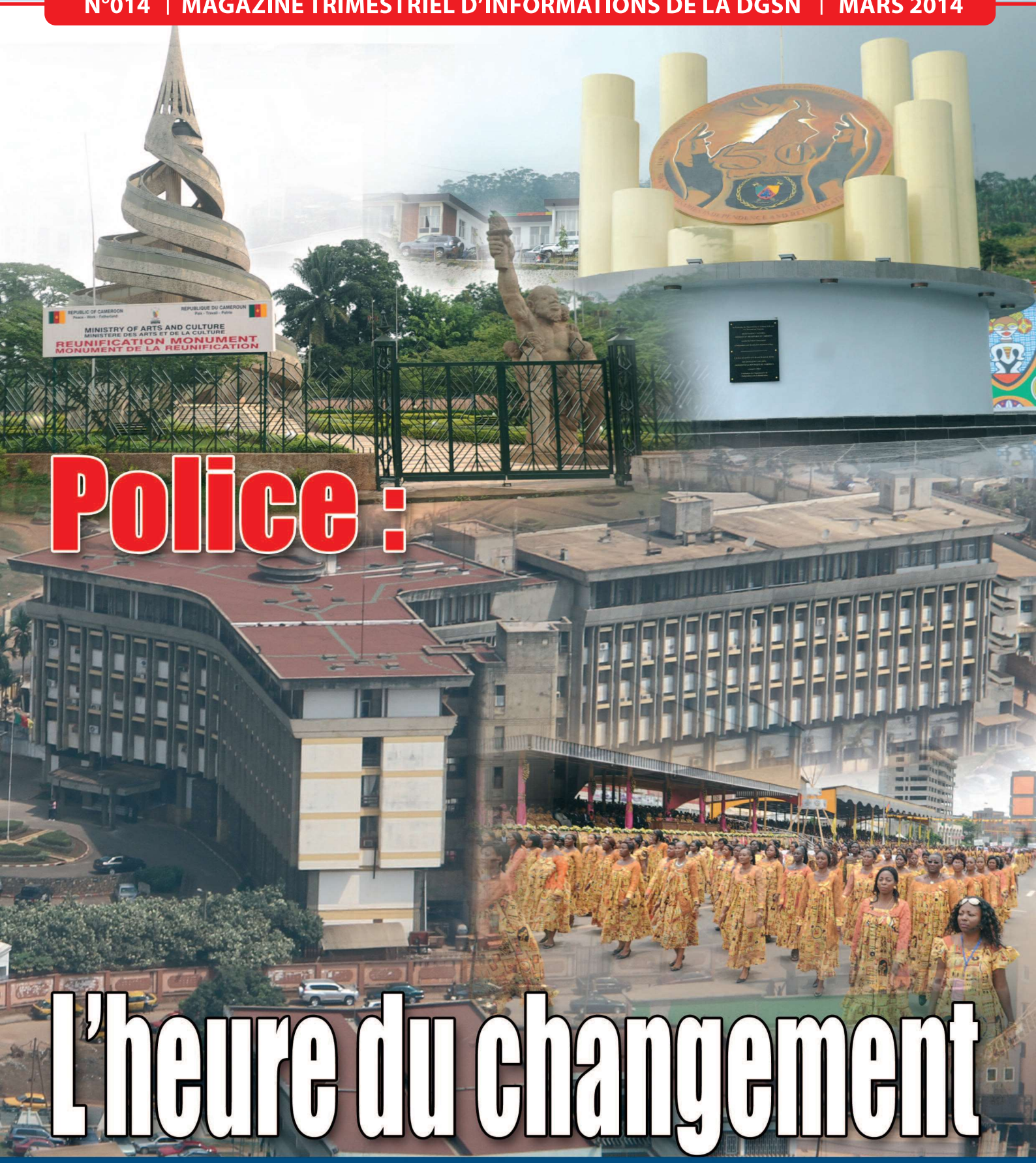
SERVIR

Loyalisme

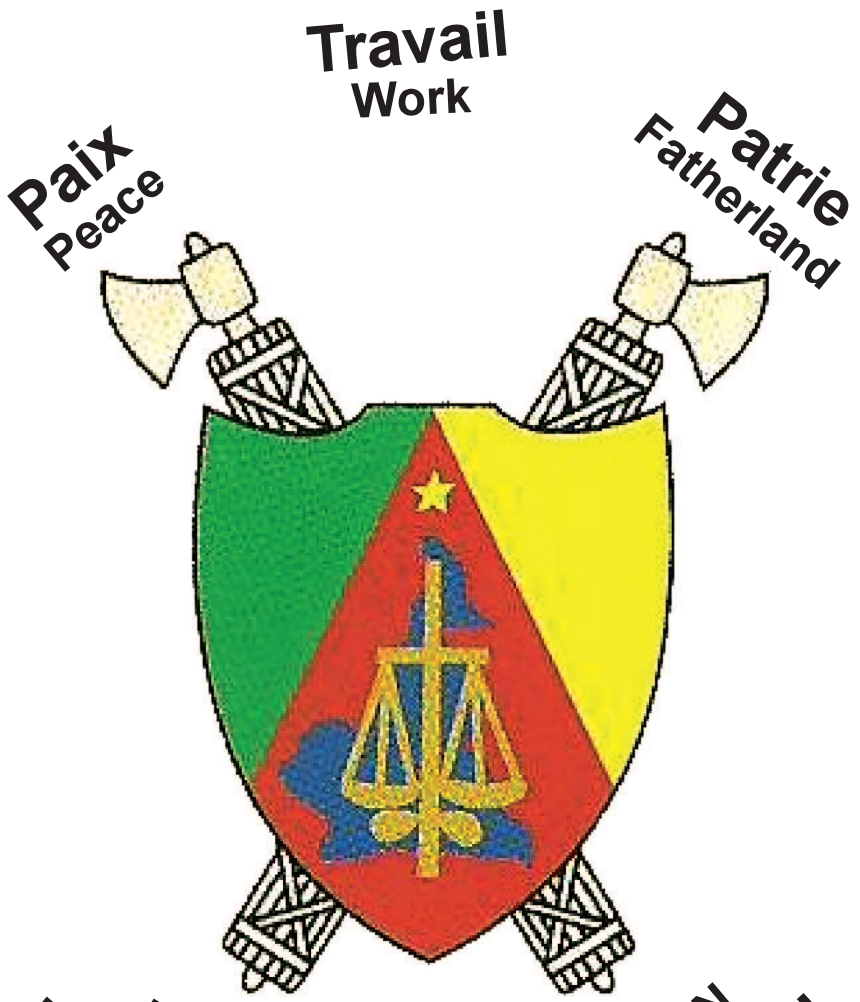
Dévouement

N°014 | MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA DGSN | MARS 2014



Police :

L'heure du changement


Travail
Work
Paix
Peace
Patrie
Fatherland
REPUBLIC OF CAMEROON
REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Son Excellence M. / *His Excellency Mr.*

Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

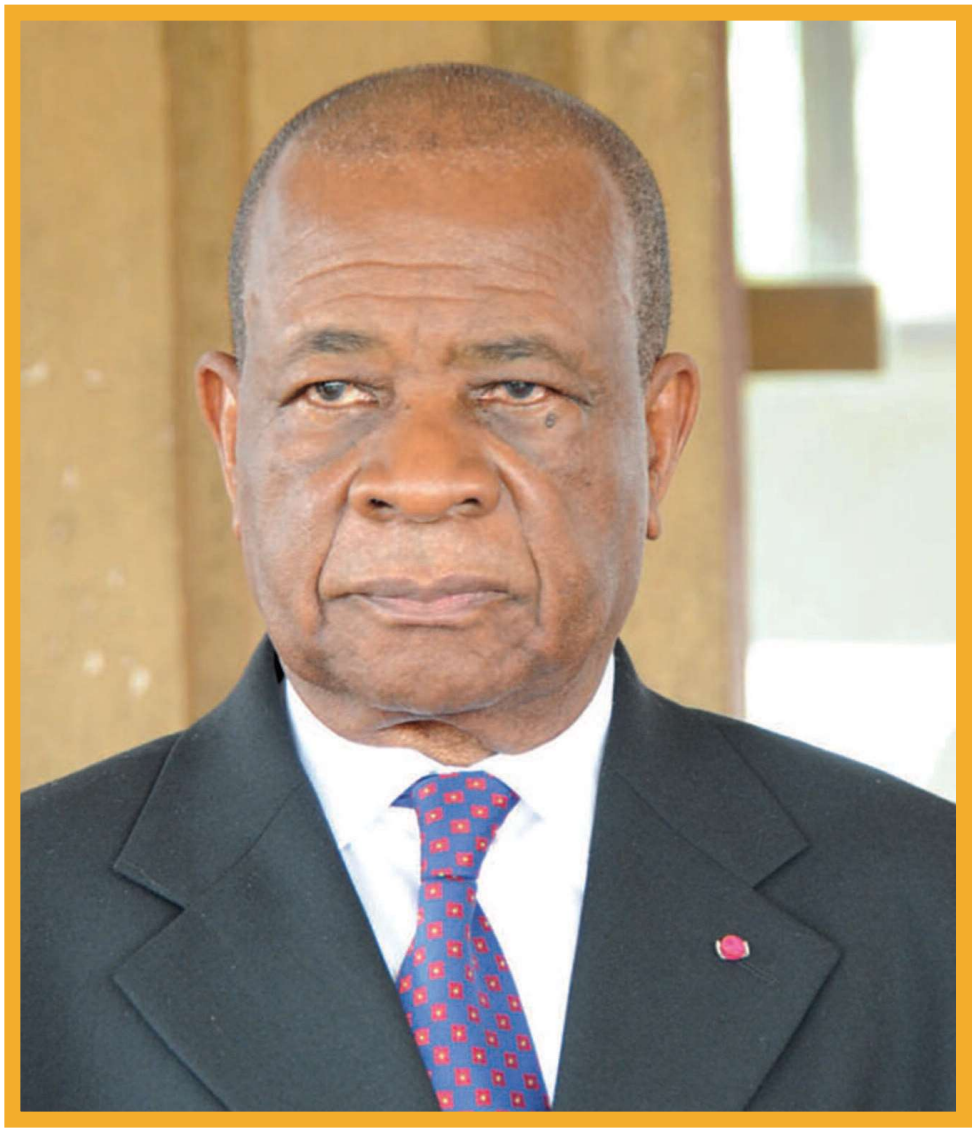
President of the Republic of Cameroon



Ferdinand NGOH NGOH

Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République

Minister, Secretary General at the Presidency of Republic



Martin MBARGA NGUELE

Délégué Général à la Sûreté Nationale

Delegate General for National Security

SOMMAIRE

SERVIR, le magazine trimestriel de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.
B.P. 1623 Yaoundé - **Tél/Fax : (237)** 22 20 09 77

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PUBLISHER
Martin MBARGA NGUELE ***(DGSN)***

CONSEILLER A LA REDACTION
ADVISER
Victor NDOCKI ***(SG/DGSN)***

REDACTEUR-EN-CHEF
EDITOR-IN-CHIEF
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
(CHEF CELLCOM)

ADJOINT AU RÉDACTEUR-EN-CHEF
DEPUTY EDITOR-IN-CHIEF
OPP Samuel Gervais OBA ***(CELLCOM)***

SECRETAIRE DE REDACTION
DESK SECRETARY
IPP Elvis TCHOUGA

REDACTION CENTRALE
EDITORIAL STAFF
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
OPP Samuel Gervais OBA
OPP Antoine ETOUH NGOTI
OPP NDZI Amos TARLA
OPP Emmanuel NJINI
OPP Armand Blaise MEBERE
OPP Denis NDUCHO NGWANI
OPP MBEBI ELA
OPP Crépin ABADA AYONG
OP1 Celestine N. MUKWEP épse SAMA
IPP Thierry EDZENTE
IPP Elvis TCHOUGA
IPP George ARREY AGBOR
IPP Henriette NNANGA BENTY
IPP Arthur BETAL BETAL
IP2 René KENTSA
IP1 NGANSOLE ISAKA Bachir
EIP Didacus KECHA

PHOTOGRAPHES
PHOTOGRAPHERS
IPP Claude IPOH
IPP Guy MVOGO ELOMO
IPP Serge NDOKOU NANA
IPP Stéphane NLO'O ESSAM
IPP Rodrigue Arnauld MEKE

SECRETARIAT
SECRETARY
IPP Derboise MPECK
GPP Ernestine MBIA MODO
GPX Jules César TAPA NZOKOU

INFOGRAPHE
GRAPHIC DESIGNER
Lazare ONABEL

IMPRIMERIE
PRINTING
SOPECAM (Société de Presses et d'Edition du Cameroun)



Promotions : une pluie d'épaulettes à la Sûreté Nationale 11



13 The National Security: A symbol of Reunification



La visite surprise du DGSN 25



30 Police and the gender question in 2014



Un grand Commis de l'Etat quitte la scène 47

7 EDITORIAL

- « Il faut se mettre au travail »

9 RETROSPECTIVES

- Nominations et installations
- Communication spéciale
- Voeux 2014 : Le Délégué Général à la Sûreté Nationale reçoit ses vœux
- Promotions : Une pluie d'épaulettes à la Sûreté Nationale
- Poésie : « *Cinquantenaire…* »

12 DEVOIR DE MEMOIRE

- Police nationale : Une histoire vieille de plus de 50 ans
- Police and the Nation : Yesterday, today and tomorrow
- Evocation d'une des pages de son rendez-vous avec l'histoire
- The National Security : A symbol of the reunification
- Esembe Lyonga : « The GDNS is doing a marvelous job »
- Evolution of the Police Force in Douala
- Extrême-Nord : Evolution des services de police des années 60 à nos jours
- Cameroon Police Force : How Times Have Changed !

22 FROM WCPC TO CIAP

- MUTENGENE : From the West Cameroon Police College to the Police Training Centre : Building the Reunification History
- La visite surprise du DGSN
- Interview : CD MOUNKOUOP MOUMINOU

27 SPECIAL 8 MARS

- Journée Internationale de la Femme 2014: Femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain
- Police and the gender question in 2014
- Poésie : « *Femme...* »
- Portraits de femmes



Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale

« Il faut se mettre au travail »

« Nous devons passer à l'action en marquant sans plus de retour, un nouveau départ. Un nouveau départ qui concerne aussi bien les comportements individuels et les mentalités des uns et des autres que leurs manières habituelles de servir et de communiquer […]

Il faut la bonne tenue vestimentaire impliquant le port obligatoire de l'uniforme. Seuls les personnels des Services spécialisés sont exempts. Je voudrais désormais que les personnels des Services Centraux ou Extérieurs, arborent l'uniforme. Tout le monde doit se mettre en tenue réglementaire et, le port du badge étant obligatoire[…]

Sur le plan de la discipline des consignes générales, il faut de bonnes attitudes en service et en dehors. Il faut que le policier soit respectueux, courtois et patient dans le service.
Evidemment, les citoyens apprécient déjà le comportement des Policiers, qui a beaucoup changé. Il faut continuer[…]

Quand un Policier interpelle un usager, il doit d'abord saluer, dire l'objet de l'interpellation et faire sa mission. Il faut agir calmement, d'une façon digne, pour se faire comprendre et se faire entendre […]

Je voudrais donc pour terminer, vous adresser toutes mes félicitations pour la haute confiance que le Chef de l'Etat vous a accordée en vous responsabilisant. J'ai également le plus grand plaisir de vous transmettre ses félicitations pour le travail abattu lors des cérémonies du Cinquantenaire de la Réunification. Le Président a confiance en la Police. Je pense donc que nous sommes tous d'accord pour mériter cette haute confiance. Ce qu'il vous reste à faire c'est de vous mettre tout simplement au travail. »

Extraits de l'allocution du DGSN du 27 février 2014



Photo de famille après les installations.

Aux fonctionnaires méritants, la Haute Hiérarchie reconnaissante

« Messieurs les Inspecteurs Généraux, Messieurs les Directeurs, je vous déclare installés dans vos fonctions respectives. Le plus difficile commence donc pour vous. C'est un nouveau départ et tous au travail. Tout manquement ou abus sera sévèrement sanctionné, les écarts seront désormais traités au cas par cas.»

Le 28 janvier 2014, le Président de la République a signé d'importants textes nommant les responsables dans les services centraux et extérieurs de la Sûreté Nationale.

Au lendemain desdites nominations, c'est à dire le 29 janvier, le Délégué Général à la Sûreté Nationale a procédé à l'immédiat aux installations. Aux nouveaux responsables, le Chef de Corps a recommandé de mériter la haute confiance que le Chef de l'Etat a placée en eux. Ceux-ci doivent insuffler une nouvelle dynamique dans leurs postes respectifs, a-t-il poursuivi. «C'est en raison de vos compétences et de votre sens élevé du devoir que vous avez été choisis. Il vous revient donc de faire vos preuves.»

S'agissant de la discipline, le Délégué Général à la Sûreté Nationale a déclaré, que tous les actes d'indélicatesse seront désormais sanctionnés de manière instantanée. Le bon grain sera séparé de l'ivraie. Les dossiers y afférents connaîtront un traitement et un suivi minutieux suite à l'imminence de l'informatisation du service courrier de la Délégation Générale à la Sûreté. Cependant, les fonctionnaires méritants seront récompensés.

La nomination des responsables dans les Services Centraux et Déconcentrés de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale le 28 janvier 2014, est la suite logique du processus de modernisation, de redynamisation et de professionnalisation de la Sûreté Nationale engagé depuis près de deux ans par le Chef de l'Etat.

En application de ces instructions le Délégué Général à la Sûreté Nationale a pourvu toutes ces unités en hommes. Ceci sur toute l'étendue du territoire nationale. Avec comme valeur ajoutée, l'augmentation du ratio populations-fonctionnaires de Police, garantissant ainsi la couverture totale de l'espace sécuritaire des personnes et de leurs biens. Un redéploiement à nul autre pareil, selon plusieurs observateurs.

«Si une nomination se décrète, la confiance s'acquiert et ne peut se consolider que par le travail.»

IPP Thierry EDZENTE
CELLCOM/DGSN

Communication spéciale

«Nous devons passer à l'action en marquant sans plus de retour, un nouveau départ. Un nouveau départ qui concerne aussi bien les comportements individuels et les mentalités des uns et des autres que leur manière habituelle de servir et de communiquer».

Ceci est un aperçu de cette communication spéciale faite jeudi le 27 février 2014 à la salle des banquets de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé. Le Chef de Corps Monsieur Martin MBARGA NGELE donnait une communication spéciale à l'endroit de la fine crème de la hiérarchie policière composée des responsables nommés dans les Services Centraux, jusqu'au rang de Sous-Directeur ainsi que des dix Délégués Régionaux de la Sûreté Nationale.

Son allocution s'est axée sur trois points essentiels à savoir la discipline, l'exercice des tâches et des responsabilités et le contrôle des activités des hommes.

Sur le plan disciplinaire, il a été instruit à tous les policiers de se mettre en tenue réglementaire et le port du badge obligatoire. Seuls les fonctionnaires des services spécialisés, des Renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire ou, qui ont une mission spéciale à assumer peuvent en être exemptés.

Il a été également question de la bonne conduite morale, ce qui implique intégrité, probité et bonnes mœurs administratives ; le respect rigoureux des compétences matérielles et territoriales dans les limites de l'action imposée par le principe de séparation des fonctions.

Le deuxième point portait sur l'exercice des tâches et des responsabilités. Il a été recommandé à tous les fonctionnaires de Police, d'avoir une vision commune des enjeux de notre mission ; des objectifs à atteindre ; des problèmes de société à résoudre ; sans oublier des réponses à apporter. Ceci implique la disponibilité et la participation de tous à la conduite du changement qui interpelle la Sûreté Nationale.

Mettez-vous au travail afin d'être efficaces et efficients. On attend de vous l'esprit d'initiative ; le travail en équipe ; le partage des informations et la coopération entre les services.

Le troisième point portait sur le contrôle des activités et des hommes. A chaque niveau de la hiérarchie, il a été rappelé aux responsables de veiller au quotidien à la stricte application des lois et règlements de la République; d'utiliser à bon escient les ressources (humaines, financières et matérielles) mises à leur disposition; de veiller aux ordres et aux consignes donnés.



« Je dois préciser ici, qu'aujourd'hui dans la Sûreté Nationale, il n'y aura plus de copinage, plus de parapluie, et plus de lobbies, le seul critère que vous devez retenir est le mérite, seul le mérite doit prévaloir »

Dans l'exercice de vos fonctions le contrôle interne doit s'intensifier et s'illustrer continuellement dans la lutte contre les déviances ; la fraude documentaire; le racket des usagers ; les tracasseries routières l'encadrement et le suivi des collaborateurs et particulièrement des jeunes fonctionnaires en début de carrière.

«Je dois préciser ici, qu'aujourd'hui dans la Sûreté Nationale, il n'y aura plus de copinage, plus de parapluie, et plus de lobbies, le seul critère que vous devez retenir est le mérite, seul le mérite doit prévaloir.»

Quand un Policier interpelle un usager, il doit d'abord saluer, dire l'objet de l'interpellation et faire sa mission. Agir calmement, d'une façon digne, permettant de se faire comprendre et se faire entendre.

Pour clore sa communication, le Chef de Corps a précisé que seul le mérite a prévalu dans le choix des hommes.

Pour relayer cette importante communication du Délégué Général à la Sûreté Nationale, trois Inspecteurs Généraux sont allés sur le terrain du lundi 03 au jeudi 07 mars 2014 pour sillonner les 10 Régions du pays, afin de répandre le message du changement.

Il faut passer à l'action.

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
CELLCOM

VOEUX 2014

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale reçoit ses voeux

La salle de Conférences de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé a servi de cadre à la cérémonie de présentation des vœux des personnels de la Sûreté Nationale.



Les voeux du DGSN.


Les voeux du Secrétaire Général.

Lorsque le Délégué Général à la Sûreté Nationale arrive à l'Ecole Nationale Supérieure de Police ce vendredi 17 janvier 2014 à 15h, il est accueilli à sa descente de véhicule par le Secrétaire Général, Monsieur Victor NDOCKI accompagné du Directeur de la Sécurité Publique et du Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Centre.

Le cérémonial qui a suivi cet accueil comportait trois grandes articulations, à savoir l'allocution du Secrétaire Général, porte-parole des personnels de la Sûreté Nationale, le discours du Délégué Général à la Sûreté Nationale et enfin, la poignée de main à chacun des 400 fonctionnaires de Police rigoureusement sélectionnés.

Dans son allocution de circonstance, le Secrétaire Général de la Sûreté Nationale, Monsieur Victor NDOCKI, a d'emblée adressé les «vœux de bonheur, de santé, de prospérité et de succès pour l'année 2014 » au Chef de Corps, à sa famille, et à tous ceux qui lui sont chers.

Il a rappelé le bilan des activités de l'année écoulée au plan national et international. Concernant la sécurité, de nombreux évènements d'envergure ont été couverts.

Sur le plan sportif, la Police camerounaise s'est illustrée par un professionnalisme exemplaire et des performances de plus en plus rassurantes. Tous nos compétiteurs ont engrangés des fruits.

Avant de conclure son propos, il a porté à l'attention du Chef de Corps de la Police, quelques préoccupations qui émanent des rangs. Entre autres doléances, le lancement des travaux de l'Académie de Police ; l'augmentation des effectifs et des moyens logistiques ; la construction des casernes ; la souscription d'une assurance maladie au profit des fonctionnaires de la Sûreté Nationale.

Prenant la parole à son tour, le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Monsieur Martin MBARGA NGUELE, a fait un bref tour d'horizon du chemin parcouru avec ses collaborateurs, depuis qu'il a repris les rênes de la Police en 2010. L'histoire retiendra ainsi qu'au cours de ces quatre dernières années la Police a connu d'énormes mutations. Une avancée significative a été opérée au niveau de l'assainissement des mentalités. Le professionnalisme des personnels, l'équipement et la modernisation des services ont toujours été au centre des préoccupations de Monsieur MBARGA NGUELE. Le meilleur reste sans doute à venir.

Enfin, les fonctionnaires de la Sûreté Nationale, sous la conduite du Secrétaire Général, sont passés tour à tour devant leur Chef pour le salut règlementaire et la poignée de main, comme il est de coutume.

OPP Armand Blaise MEBERE
CELLCOM/DGSN

> ***« Ces doléances qui rentrent dans le cadre de nos préoccupations quotidiennes seront examinées minutieusement au cas par cas et selon les moyens disponibles. La Police s'est engagée sur la voie de la modernisation et doit s'y maintenir. Je reste convaincu que la majorité des Policiers œuvre pour son assainissement, en jouant pleinement leur partition. Ceux qui ne l'ont pas compris, jusqu'ici, vont certainement s'éliminer eux-mêmes. A mon tour, j'adresse à vos familles respectives et à vous-mêmes, mes souhaits les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité »***



PROMOTIONS

Une pluie d'épaulettes à la Sûreté Nationale

Promotions des CD.

4730 fonctionnaires ont changé de grade dans tous les cadres de la Sûreté Nationale.

La cérémonie officielle de port des nouveaux attributs de grade a eu lieu le vendredi, 31 janvier 2014.

A Yaoundé le Délégué Général à la Sûreté Nationale a présidé la cérémonie pour le personnel des services Centraux. Dans les dix Régions, les cérémonies ont été présidées par les Gouverneurs.

Auréolés de leurs nouvelles épaulettes, les promus ont partagé avec leurs familles et connaissances, la joie de leur mérite. Faut-il le rappeler, seuls les personnels exempts de toutes sanctions disciplinaires et, remplissant les conditions d'ancienneté sont éligibles à l'inscription au tableau d'avancement.

Précisons que les 4730 récipiendaires sont des promotions 2012 et 2013.

Pour le cadre des Commissaires de Police :

- 11 Commissaires de Police Principaux ont été élevés au grade de Commissaire Divisionnaire ;
- 29 Commissaires de Police ont été promus Commissaires de Police Principaux.

Dans la cadre des Officiers de Police:

- 1096 Officiers de Police de deuxième grade sont passés Officiers de Police Principaux.
- 49 Officiers de Police de 1er grade ont été promus Officiers de Police de deuxième grade.

Le cadre des Inspecteurs de Police s'en tire avec la part du lion.

- 3021 Inspecteurs de Police de deuxième grade promus au grade d'Inspecteur de Police Principal ;
- 38 Inspecteurs de Police de premier grade élevés Inspecteur de Police de deuxième grade.

Enfin, le cadre des Gardiens de la Paix a vu :

- 481 Gardiens de la Paix de 2ème grade élevés au grade de Gardien de la Paix Principal ;
- 05 Gardiens de la Paix de premier grade promus Gardiens de la Paix de deuxième grade.

Pour les promus ayant changé de cadre, c'est-à-dire, d'Officiers de Police à Commissaires de Police; d'Inspecteurs de Police à Officiers de Police et de Gardiens de la Paix à Inspecteurs de Police. Ils devront d'abord subir un stage de mise à niveau de neuf mois à l'issue duquel ils seront eux aussi éligibles.

IPP Thierry EDZENGTE
CELLCOM/DGSN



Promotions des CPP.



Promotions des OPP.



Promotions des IPP.

Cinquantenaire...

Notre parcours parle par ses faits élogieux,
Son grand attrait couronne un peuple laborieux,
Certains nous prédirent une fin chaotique,
Ils ont vécu une envolée méthodique,
Une Nation brandissant sa diversité,
Un peuple jaloux de sa souveraineté.

Voilà cinquante ans que nous vivons ensemble,
Depuis longtemps nous servons d'exemple,
Trois cents tribus ont pu forger leur intégration,
Trois cents langues ont fondé leur acceptation,
Plusieurs religions semant l'émancipation,
Un seul Etat arbitrant l'organisation,
Une histoire qui suscite tant d'admiration.

Un peuple est bâti aussi sur ses souvenirs,
Des marques qui consolident son devenir,
L'adversité ne nous aura pas épargné,
La fatalité parfois nous aura lorgnés,
Mais la solidarité en puissant ferment,
Notre amour de la paix qui est un dévouement,
Notre « lion's fighting spirit » en catalyseur,
Notre souveraineté, l'immuable valeur,
Nos choix judicieux pour notre communauté,
Notre génie créateur semant l'unité,
Nos efforts inlassables pour la sécurité,
Notre labeur indéniable et persévérant,
La combativité nous rendant conquérants,
Le creuset de nos valeurs ne s'est pas asséché,
Le temps passé ensemble nous a rapprochés,
Nos victoires nous ont nommés indomptables,
Nos défaites nous rendant infatigables...
Nous avons pu parcourir beaucoup d'étapes,
Malgré certains vents et leurs efforts de sape.

Célébrons le parcours que nous avons suivi,
Célébrons la voie que nous avons choisie,
Célébrons la paix logée dans notre intérieur,
Célébrons cette sérénité dans nos cœurs.

Préservons les acquis d'efforts persévérants,
Sauvegardons l'image de grands conquérants,
Renforçons inlassablement notre unité,
Conservons jalousement nos diversités,
Protégeons farouchement nos institutions,
Acclamons pompeusement notre nation.

La voie que nous poursuivons n'est pas inconnue,
Suivons nos ambitions sans retenue,
La voie de nos réalisations est connue,
Le choix de nos réussites est reconnu ;
Notre cinquantenaire décline un message,
Un parcours de paix, de victoires et de courage,
L'histoire exemplaire qui fredonne sa beauté,
L'envolée qui sonne la convivialité !

La réunification est un souvenir,
Cette voie révèle notre bel avenir,
Le choix d'un peuple de savourer l'émergence,
La joie qu'ensemble nous œuvrons pour la vigilance,
Pour barrer la route aux sons de l'impertinence,
Pour nous approprier la magnificence,
Pour montrer au monde notre ingéniosité,
Pour prouver la beauté d'une diversité.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, soyons unis,
Que notre cohésion ne soit jamais bannie !
Comme un seul homme, faisons face à nos défis,
Exhibons notre fraternité sans dépit !
Faisons surtout montre de grande vigilance,
Entourons de délicats soins notre émergence !

OPP Crépin ABADA AYONG,
Poète, Romancier, Dramaturge
DRSN/SUD



The Reunification Monument in Yaounde.

THE NATIONAL SECURITY

A symbol of Reunification

The reunification of Cameroon was also witnessed at the level of the National Police Force.

The celebration of the golden jubilee of Cameroon in Buea which now looks like a paradise on earth now, saw the active participation of the National Security in the various activities marking the historic celebration. Thursday the 20th February 2014 remains a day of great significance to the inhabitants of Buea in particular and to the people of Cameroon in general. The police under the coordination of her boss Martin MBARGA NGUELE ensured the security of the thousands of guests that had come from several social backgrounds. The sons and daughters from the ten regions of Cameroon joined the Head of State and Supreme Commander of the National Police Force, H.E. Paul BIYA to celebrate.

The National Security is one of the main symbols of the reunification. Today's Police force is a fusion of two forces; one of the then Southern Cameroons and the other of the East Cameroon; forces that were respectively built on purely British and French cultures. The National Police Force, like the great triangle now, stands tall as one and indivisible.

One of the key moments of the Buea celebration, was the head of state's address; a moment during which he did not only display his mastery of the English and French languages, but also his talent of singing demonstrated when he personally tuned the National Anthem that was sang simultaneously in English and French by the mammoth crowd that was present at Bongo Square the place of celebration.

The Head of State's speech was followed by the march past by the military, civilians and political parties. The National Security troops of two squares were led by Senior Superintendent of Police Solange ABAH NSOLO, the unit head of the Emi/Immigration Police Station for the South West Region in Buea. One of the squares representing the traffic control unit of the police was made up of entirely women, a demonstration of the important role the woman plays in the police; the other being that of the maintenance of law and order. The thunderous applause from onlookers at the time the two squares marched past was an indication of the admiration and contract of confidence that reign between the police and the population.

OPP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN



National Security's headquarters in Yaounde.

Evocation d'une page

En 1961, la police a été au cœur de toutes les actions déterminantes de la Réunification du Cameroun. Evocation

La Police, institution déjà présente à l'époque, a participé avec maestria à l'avènement de la République Fédérale du Cameroun. Comme un devoir de mémoire, les récits des témoins, les photographies et autres archives montrent à suffisance comment la Police a contribué au déroulement serein de ce grand moment de l'histoire.

Le jour de la Réunification était un moment attendu. C'est dans un contexte tendu, marqué par une paix fragile liée aux idéaux d'Indépendance et de Réunification, combattus par l'administration coloniale que la Police s'activait aux préparatifs de cette échéance capitale.

Toutefois, la Police devrait rester vigilante, en sillonnant la ville de Buéa régulièrement. A cette époque, la Carte Nationale d'Identité n'existait pas. Les agents de Police s'en tenaient aux récépissés de paiement de l'impôt pour contrôler les citoyens. C'est le bâtiment actuel de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Sud-ouest qui abritait alors la « Police Headquater », lieu de service des policiers qui logeaient au « Police Camp » dont les résidences luisaient de propreté.

Le rôle de ces hommes de terrain, acteurs de l'ombre de cette page de l'histoire a été d'assurer la salubrité et la tranquillité publiques, de lutter contre la criminalité, phénomène pas du tout marginal comme on pouvait le penser à l'époque où l'urbanisation était encore embryonnaire avec de faibles taux de densités de populations.

Avec les renforts des personnels de la sécurité venus de l'autre rive du Moungo, la partition de la Police fut jouée à la perfection. Elle avait pour rôle d'assurer l'ordre, le cordon d'honneur et de sécurité à l'occasion du départ du dernier Haut Commissaire britannique, J.O Field et de l'arrivée du Président AHMADOU Ahidjo à l'aérodrome de Tiko, accueilli par le vice Président John NGU FONCHA.

Les 30 septembre et 1er octobre 1961, furent des jours sans répit pour la Police qui devait assurer l'encadrement des foules en liesse lors de la descente définitive des couleurs britanniques et la levée du drapeau camerounais.

C'est encore elle qui va assurer le service d'ordre et de sécurité lors du banquet offert par le Président AHMADOU AHIDJO au Mountain Hotel, où a eu lieu la cérémonie officielle de la proclamation de la Réunification des deux Cameroun.

Comment ne pas admirer l'effort et l'abnégation de ces vaillants policiers défiant la pluie diluvienne.

C'est toujours la Police qui a assuré le bon déroulement au Tiko Holt Forth fierd du match de football inter Etats.

Il faut dire que la Police a été au centre de la réussite de cet évènement, sans oublier les autres Forces de Maintien de l'Ordre.

La Police a contribué à la Réunification des deux Cameroun. Ce pan de l'histoire ne doit jamais être oublié.

A l'heure de la commémoration du cinquantenaire de la Réunification, il était indiqué de revisiter ce temps mémorable, essentiel pour éclairer le présent et se projeter dans l'avenir.

CD Théophile ONANA ATENGUENE
DRG/DGSN



Délégation Régionale de la Sûreté Nationale de Buéa.



POLICE AND THE NATION

Yesterday, today and tomorrow

The Presidential Lodge in Buea.

The existence of the police is inherent to that of every organized society. In our case, it is practically impossible to write the history of the National Security corps without recourse to Cameroon's history as a whole.

Far from claiming to rewrite the history of the National Security Corps, our objective here is to make a brief overview of the evolution of the Police in Cameroon from the 1920's till date; to show how far we have gone, what has been done and the future challenges. To begin with ,the first two Police Stations in Cameroon, based in Douala and Yaounde, were created in 1925, when the country was separately administered by France (East Cameroon) and Britain (West Cameroon) under the Mandate of the League of Nation. Today ,there are about fifty Central and District (Public Security) Police Stations in Douala and Yaoundé alone .

Yesterday : reunited Before Reunification

This number does not include other specialised Police units like the Mobile Intervention Regiments (GMI), the Special Teams for Rapid Intervention (ESIR), and many other Specialised, Intelligence, Judicial and Emi-Immigration Police services, based in these two cities. This is a clear indication that the Police Force has come a long way, as far as infrastructural and structural development are concerned, not only in the political and economic capitals but throughout the national territory. Even the Bakassi area is sufficiently manned by our Defence and Security Forces today.

It is also important to note that before 1959, there were two separate Police headquarters for the French and British parts of the country (in Yaounde and Buea respectively). In 1960, Jean Marie Evina Edjo'o was appointed Director of Security and he became the first Cameroonian to head the National Security Corps .This implies that the Police Force of the two Cameroons were reunified before the 11th of February 1961 Plebiscite ,which sanctioned the Reunification of Cameroon. Nevertheless, the period between 1959 and 1969 was a transitional and experimental one , which made it possible to reorganise the Police Force. During this period, when Cameroon was a Federal Republic, the President of the Republic was the Commander-in-Chief of the Federal Security Force ,while the Prime Minister or Interior Minister headed the Police Corps of the Federated States.

On the 3rd of May 1969, the Police Force was reorganised by a Presidential decree and the General Delegation for National Security was created, with **Paul PONDI** confirmed as pioneer Delegate General. In 1984, it became the State Secretariat for Internal Security (SESI), headed by **Denis EKANI**. About five years later, the appellation was changed and the Police Corps, once again, became the General Delegation for National Security. In 1991, it went back to the State Secretariat for Internal Security, with **Jean FOCHIVE** appointed as first Secretary of State and later as Delegate General .Since 1996, the Police Headquarters is known as the General Delegation for National Security. It is worth noting that all police bosses were answerable to the Head of State and that, since 1969, the sole Commander -in-Chief of the National Security Corps is the President of the Republic.

Today : Ups and Downs

Thus, the police participated actively in the celebration of the 50th Anniversary of Reunification in Buea, just like it did during the 50th Anniversary of Independence in Yaounde, partly because she was celebrating the Nation and national unity through its contribution to peace and security that prevail in the country.

For the past fifty years or so, much has been done, at the level of the National Security Corps, to maintain peace and security. The country has experienced very trying moments: the struggle for independence in the late 50's ; the upheavals of the early 90's, brought about by the return to multiparty politics; and the February 2008 strikes, to name a few. Fortunately, the Police, together with the other Defence and Security Forces, stood up to the task ; law and order carried the day ; peace and tranquility were restored; and national life became normal again.

There were also moments of fulfillment. Cameroon moved from a Federal Republic in 1961 to a United Republic, following the 1972 Referendum, and onward move to a Republic, in 1984. National unity became a reality, just like its corollary, national integration. Our country successfully organised the African Cup of Nation in 1972; built a promising nation with a vibrant economy (before the crises of the late 80's);received the Pope three times (John Paul II:1985,1995;Benedict xvl : 2009); hosted the France -Afrique Summit (2001);received the UN Secretary General Kofi Annan (2001); organized the 9th session of Central African Police Chiefs' Committee (CCPAC) and the 9th Forum of Ministers in charge of Security in Central Africa (2008),where Edgard Alain MEBE NGO'O , then Delegate General for the National Security , was elected by his peers to chair the organisation for a year, taking over from the Director General of the Congolese Police, Police General Jean François NDENGUE NDENGUE.

Cameroon also won back her sovereignty over Bakassi (2006) ; initiated and organised the Africa 21 conference (2010); successfully organised presidential elections(November 2011) ,and senatorial, municipal and legislative elections (2013), as a continuation of the democratization and modernization process; and hosted the Summit on Maritime Security in the Golf of Guinea (2013).It is therefore not surprising that Cameroon was chosen to be the Seat of the Central African Regional Bureau of ICPO-Interpol, which is presently headed by Gabonese born Police Colonel Emmanuel Assama. The National Advanced Police School Yaounde, commanded by Police Commissioner Ghogomu Mbeinkong, also trains officers from the countries of the Central African Sub-Region. This list is very far from being exhaustive. Yet all these would not have been possible in the absence of Peace and security. Hence ,the role of the police cannot be underestimated in Cameroon; Africa in miniature, a safe haven in a turbulent continent fraught with conflicts, hunger, poverty, misery and other forms of suffering. On the International plane, our policemen and women have been brilliantly serving the United Nations in many peace-keeping missions around the world, for more than two decades now.

What about tomorrow ?

The last decade of the 20th Century was particulary intense for the National Security Corps, which embarked on the rejuvenation of its personnel. The third millennium thus ushered in new hopes and opportunities, and the Police Force quickly reaffirmed its central position as guarantor of peace and security, with a positive change of mentality. Since then, our policemen and women are less repressive and more humane in their manner of serving, and they have become closer to the population. They are quite presentable in their uniforms; their impressive presence on the highway and in our major towns and cities is quite reassuring. Even the invisible or unseen police officers are doing a marvelous job to help government improve on the people's living conditions and put Cameroon on the right course to emergence.

To attain these objectives, the National Security Corps has to continue adapting to the exigencies of our fast changing society. There is need to reconcile respect of Human Right and Freedoms, as well as public liberties, with the maintenance of public order, peace and tranquility. This implies that emphasis should be on prevention. Attempts to breach the rule of law and disruption of public order should be preempted, in order to avoid abuses that may be registered in the course of restoring public order. Training and retraining also have a great role to play. That is why the Delegate General for National security, Martin MBARGA NGUELE, is taking all necessary measures to help police officers meet the challenges of modernity. In this vein, he has hardly missed any opportunity to invite them to be responsible in their behavior at all times, friendlier to the population, more human in their actions, familiar with new information and communication technologies, and also to strictly respect professional ethics and obey the Ten Commandments of the officer contained in the series of texts signed, on 19 November 2012, by the president of the Republic, Head of the State and Commander-in-Chief of the Police Force, His Excellency Paul BIYA, to improve on the living and working conditions of the National Security's. Personnel efforts are also being made to ensure that policemen and women are up to date with modern methods and techniques of fighting crime and protecting persons and property.

Needless to say that the police must remain loyal and devoted to State Institutions. The exemplary Police Officer is one who is fit in today and tomorrow's society, one who can readily adapt to changing times. Such an Officer always remembers that selfless service is a duty and an honour; that a serviceable policeman or women is an honourable and respectable citizen. Modern Police enforce law and ensure the rule of law at all times and in every circumstance, guarantee social peace and remain available and ever ready to serve the population, who need to cooperate and collaborate. Simply put, the modern policeman or woman is one who instills confidence and hope. Beyond this 50th Anniversary celebration, the Police are poised for a brighter future, set for the celebration of the Century of Independence and Reunification. Fifty years is long enough but not too far off.

May Peace reign !

EIP KETCHA Diddacus FUH
CELLCOM/DGSN

POLICE NATIONALE

Une histoire vieille de plus de 50 ans

La célébration du Cinquantenaire de la Réunification nous donne l'occasion de revisiter l'histoire de la Sûreté Nationale depuis sa création jusqu'à nos jours.

Si l'on admet que 50 ans c'est l'âge de la maturité affirmée, il convient d'examiner sous le prisme d'une démarche rétrospective les mutations opérées au sein de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

Il faut dire, que tout commence en 1928 avec un arrêté signé par le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun. Arrêté portant création des tout premiers services de Police au Cameroun. En 1928, un Commissariat de Police voit le jour dans la capitale économique Douala. Le tout premier responsable sera le Capitaine Beauquinot, d'origine française. Deux ans plus tard, plus précisément le 28 juin 1930 le Haut-Commissaire signe un arrêté fixant les conditions d'exercice de la Sécurité Publique dans les grandes agglomérations.

Petit à petit, les choses commencent à se dessiner. C'est ainsi que le 31 mars 1934, le même Haut Commissaire de la République française signe un autre arrêté portant organisation au Cameroun, d'un service de Police et de Sûreté.

- Le 28 mars 1938, un arrêté modifiant celui du 28 juin 1930 sera signé.
- Le 1er juin 1946, il signe un autre arrêté portant réorganisation de la Sûreté Nationale dans les territoires du Cameroun. Jusqu'ici, la Police est toujours en civil. Le 31 août 1946, un autre arrêté portant transformation du corps de la Police Indigène en Corps de Gardiens de la Paix et de la Sécurité Publique sera signé. Et c'est ce dernier texte qui va constituer l'acte de naissance de notre Police en tenue.
- 1947 est l'année de création de la Direction de la Sûreté et l'organisation d'un service spécialisé.
- Le 29 janvier 1968, un décret fixe les missions de défense des Forces régulières, supplétives et auxiliaires.
- Le 09 avril 1968, une Instruction présidentielle fixe les missions de la Sûreté Nationale dans le cadre de la Défense.
- Le 29 octobre 1968 à la faveur du décret n°68/DF/431, le Statut Général de la Sûreté de la Nation voit le jour ; L'article 1er de ce texte dispose que : « le présent Statut s'applique aux personnels titulaires de la Sûreté Fédérale et des Polices des Etats Fédérés, qui constituent désormais le Corps de la Sûreté Nationale ».

Un an plus tard, le décret n° 69/DF/60 du 03 mai 1969 « portant organisation de la Sûreté Nationale » concrétise la remise en ordre des organisations dispersées par les dispositions fédérales. Ces dispositions stipulaient qu'il revenait au Président de diriger la Sûreté Fédérale et au Premier Ministre ou au Ministre de l'Intérieur de gérer les Polices fédérées. L'article 4 du nouvel organigramme plaçait la Sûreté Nationale sous une autorité unique, à savoir le Président de la République Fédérale.

Il faut dire que c'est ce décret du 03 mai 1969 qui a créé la Délégation Générale à la Sûreté Nationale. Il en sera ainsi jusqu'au 28 décembre 1992, date à laquelle le Chef de l'Etat signe le décret du 28 décembre 1992 portant organisation du Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure (SESI). Mais, cette dénomination ne mettra pas long feu, puisque quatre ans plus tard, l'on reviendra à la case départ, avec le décret du 1er mars 1996 portant à nouveau création de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale. Le décret n° 2002 /003 du 04 janvier 2002 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale vient modifier les dispositions antérieures. Et tout ceci couronné en 2012 avec la mise sur pied des nouveaux textes organiques et statutaires réorganisant le Corps.

OPP Samuel Gervais OBA
CELLCOM/DGSN



Brigade de constats d'accidents.

ESEMBE LYONGA

Ex-Policeman, Federal and United Republics

« The Delegate General for National Security is doing a marvelous job »



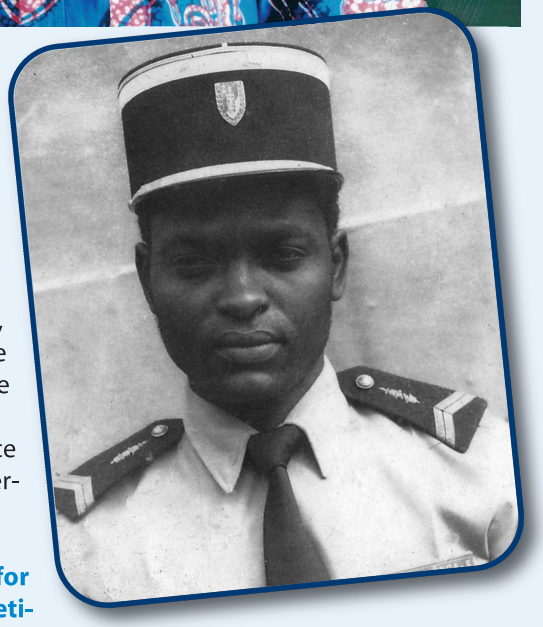
Peacefully enjoying his retirement.

Who is Mola Lyonga ?

My name is Esembe Lyonga. Iam a retired Policeman. I was born in 1947 here in Bokwaongo. I attended the Buea Basel Mission Primary school where I obtained my standard six certificate in 1964.

I worked as an apprentice armourer under one Police Sergent, Kanyi, in the West Cameroon Police before entering the Police College Mutengene in 1968.

I retired in 1998 as Senior Police Constable after thirty years of service. I have one wife, six children.



You have been in retirement for sixteen years now. People say retirement is a nightmare. Is that true ?

Oh no! Not at all! I am fine with my wife and children. Some (the children) are managing to earn a living while others are still in school. The eldest is about 30 and the youngest is 19. She is a student in the University of Buea.

Now, Mola, could you share with us some highlights of your career ?

I started up in those days of West Cameroon, as a Police Constable, on a monthly salary of 7 500 francs. We used to tour West Cameroon Police stations to repair arms. When we came back to Buea, we submitted our mission warrant but we never received any payment. In fact, there was so much work to do for very little reward.

After working for about fifteen years, my salary increased by just about 12 000 francs and I found life so difficult. Things only became better when the Police Forces on both sides of the Moungo were merged. The Police Officers of East Cameroon were better paid, so when we became one, our salaries were harmonized.

What can you say about the Police Force in former West Cameroon and the Police Force in Cameroon today ?

As I earlier said, the salaries were very low. There was too much work, technical work, but there was not enough reward. Our mission warrants were not paid. There was strict discipline and no time for complaints. All the same, we were highly respected and proud to be treated as such. But now, I can see that the Delegate General for National Security, who also happens to have been my boss, is doing a marvelous job. Police Officers are now very happy people, with the Head of State, President Paul BIYA. Though, I am no longer in service, I am proud of them. They look presentable and ready to work. They are well trained and that is the most important thing. They will not suffer like us both in active service and in retirement. The Delegate General, Mr. Martin MBARGA NGUELE, is working with a lot of professionalism. More grease to his elbow. I wish him all the best.

Your last word...

All Police Officers should be disciplined and follow the steps and instructions of the Delegate General. They should respect hierarchy. Again, I hope the Delegate General will look behind and do something for those who suffered in those days. I think we should be identified and recognized as policemen and women who have also worked for the development and progress of our beautiful nation. I believe the future of this country is very bright. God bless the President and all those who are working hard for our fatherland.

Interview conducted by
EIP KECHA Diddacus FUH
CELLCOM/DGSN



History and evolution of the Police Force in Douala

The activities of the Police force in Douala began in the thirties. It all started when civilian elements of the Municipal Police were integrated into the National Police force as Peace officers that is Officier de paix and Brigadier de paix. In those days, the special branch Commissioners and heads of frontier police post were Police Inspectors.

But the very first Superintendent of Police, (Commissaire de Police) in Douala was a white man from France, Monnier in 1948. He headed the Douala Central Police Station, today the Central Police Station n°.1 in Bonanjo. Another French Police Superintendent, Jacques J. Versiere replaced Monnier in 1949. Versiere worked for three years in Douala. He was replaced by another French Commissioner, Marcel Chasteaud in 1951. Chasteaud was in place for five years. In 1956, an Italian Police Superintendent, Vincens Pietri took over from the French Commissioner. Vincens held the position for two years and was replaced in 1958 by another French Police Superintendent, Roger Le Friec. In 1959 Depon, another French Police Commissioner replaced Le Friec. Depon served till independence in 1960.

After the Independence of French speaking Cameroon in 1960, the very first Cameroonian Superintendent of Police, Jean Obama took over from the French. It should be noted that at that time, Senior Managers as well as Police Commissioners of the Cameroonian Administration were being trained either at Saint Syr in France or Congo Equatorial and Senegal.

In 1960, Jean Obama was replaced by Superintendent of Police, Jean Forchive who just returned from France. Jean Forchive held the post for one year. He was replaced by Police Superintendent, Fabien Manga Kono in 1961, who worked for three years. In 1964 Police Superintendent, Oko Petis replaced Manga Kono. In 1965, Oko Petis was replaced by Superintendent of Police, Pierre Minlo Medjo. Minlo Medjo served for two years and was replaced by Police Superintendent, G. Claude Djambou. The following Superintendents of Police equally served as Provincial Chiefs of Public Security for the Littoral, Blaise Mvoula, 1970, Ebongo Moukoko P, 1972, J.M Elemva Afan, 1975.

From the year 1975, the reign of Senior Superintendents of Police as Provincial Chiefs for National Security began in the Littoral with Joseph Charles Mfou Mvondo, Gabriel Assaga Meying, Fouma Koundi, Alphonsius Mofor Tsafack, Ebenezer Peh Peh, Francis Mbe Melone and Charles Kome Ntungwa.

In 1989, the first Police Commissioner (Commissaire Divisionnaire), Medzogo Mendzana was appointed as the Provincial Chief of Public Security in the Littoral. He was replaced in 1999 by another Police Commissioner, Mouonkop Mouminou. Mouonkop served both as the Provincial Chief and later Provincial Delegate till 2001. He was replaced by Police Commissionner Jean Joel Ondo who worked till 2006 as Provincial Delegate. Ondo was replaced by Police Commissioner, Joachim Mbida Nkilli who worked for 5 years. The post became known as Regional Delegate from 2010. Mbida Nkilli was replaced in 2011 by the present Regional Delegate, Police Commissioner, Raymond Essogo.

It should be noted that the present Delegate General for National Security, Martin Mbarga Nguele had served as the Commissioner of the 3rd District Police Station at Camp Bertaud as unit head in the late 60's. He served both as Police Commissioner and the Prison Superintendent of the Douala New Bell Prison.

SPI George ARREY AGBOR
DRSN/Littoral



EXTRÊME-NORD

Evolution des services de Police des années 60 à nos jours

Bâtiment ayant abrité le tout premier service de la Police en 1963.

Au début des années 60, les services de Police implantés dans la Province du Nord sont l'héritage de la colonisation française. Situés dans les localités de Maroua, Yagoua, Mora et Fort Fourreau, actuel Kousseri, les Services de Police remplissaient les missions de renseignement et de sécurité sous le commandement du Chef de District de la Sûreté Nationale du Nord à Garoua.

C'est en 1963 que le premier Camerounais est nommé Commissaire Spécial de Maroua en la personne de Monsieur HOUDINI SONGOLA, aujourd'hui Commissaire Divisionnaire à la retraite.

En 1979, avec la fusion des deux Corps de la Police en un seul, plusieurs services sont créés.

La mise en place des services de la Sûreté Nationale connaît un essor décisif grâce à la création de la province de l'Extrême-Nord en 1983. C'est ainsi que le Service Provincial de la Sûreté Nationale, la Division Provinciale de la Police Judiciaire, le Groupement Mobile d'Intervention N°10, le Centre Médical et d'autres unités de Police ont vu le jour.

Nommé en 1984, le Commissaire de Police BALON NGAM EVARITIUS est le premier Chef Service Provincial de la Sûreté Nationale de l'Extrême Nord.

En 2002 le Service Provincial est transformé en Délégation Provinciale. En 2009 les circonscriptions administratives passent de Province en Région et la Délégation Provinciale devient Délégation régionale.

En 2003, le Commissariat Central et quatre Commissariats d'Arrondissement sont créés dans la ville de Maroua. D'autres unités de Police sont créées dans cette partie du territoire nationale.

La Région de l'Extrême Nord voit la création de nouvelles unités connait un essor à la faveur des textes signés par le Chef de l'Etat le 19 novembre 2012. A l'instar du Groupement Régional de la Voie Publique ; le Commissariat Central de la ville de Kousseri ; les Postes de Police de FOTOKOL et de TOUBORO pour ne citer que ces cas là…

Tous les responsables récemment nommés dans lesdites Unités ont déjà été installés. Grâce au développement des services de Police, la criminalité et l'insécurité transfrontalière connaissent un certain recul.

De 1961 à nos jours, on est passé de 05 à plus d'une centaine de services de Police. Le Commissaire Divisionnaire ASA'A Eric CHE est le 11e responsable régional de la Sûreté Nationale de l'Extrême- Nord depuis 1983.

OPP Antoine MBEBI ELAH,
DRSN/ Extrême-Nord



Délégation Régionale de la Sûreté Nationale de l'Extrême-Nord.

CAMEROON POLICE FORCE

How Times Have Changed !

As Cameroon celebrates the 50th anniversary of its reunification, it has been a long way down the road for the country's police since independence. Cameroon's mixed colonial history made it inherit aspects of French and English policing. Memories of pre-reunification policing in West Cameroon are still fresh in the minds of retired police officers who witnessed the merging of the two police forces.

Seventy-six years old retired Police Inspector Akonwah Elias who joined the police in 1961 is much nostalgic of his days in the West Cameroon police. The 76 years old retired officer we met in his Bafut residence recalls the tough intellectual and physical tests they went through in the police competitive examination at the time. Upon recruitment their training in Mutengene was done in shorts and canvass and under strict discipline. Mosquitoes and other insect bites were regarded as part of their training.

Much has changed since then with the passage of time. Ranks like Lance Corporal; Corporal; Sergeant; Sergeant Major have long disappeared. The epaulet of a Police Inspector at the time resembled what is worn by a Warrant Officer (Adjudant) in the army today. The stars worn today by Police Inspectors only came in long after reunification.

The police uniform has equally undergone many changes. Before reunification they wore khaki shorts and half coats with short sleeves bearing four pockets. Their ankle "portis", black and white socks and black shoes can still be seen in framed pictures in the homes of those who served at the time.

Batons stick were important working tools. Police officers wore noisy shoes to alert people when they approached. Land Rovers and Renaults were police vans of the time.



A West Cameroon Police Inspector : AKONGWAH Elias.

There was much respect for the policeman and the relationship between the police and the population was too cordial. A single policeman could arrest more than five people just with his baton stick. Pa Akonwah Elias still remembers two of his colleagues who were caught by the red brigade and sacked for taking 500 Frs bribe. Drinking beer by an officer on duty especially in public, was forbidden. This retired veteran decries the continuous falling standards observed these past years.

From reunification till date, successive regimes have sought to create and sustain public confidence in the police. This has been through numerous reforms to match the corps with changing times. Good working conditions, a culture of Human Rights, integrity, transparency and accountability have been nurtured within the present police force. A good working relationship is being promoted between the police and the communities they serve. Significant successes in the fight against crime have been registered thanks to the collaboration of the population. While the police continues to play its own role for the peace and security of this country, it is incumbent on the public to continue to support her to achieve the goals set by the State for peace to continuously reign in Cameroon.

IP1 NGANGSOLE ISAKA BASHI,
DRSN/Nord-Ouest



Main entrance to CIAP.

MUTENGENE

From the West Cameroon Police College to the Police Training Centre : Building the Reunification History

The history of the National Security's Training Centre of Mutengene is unavoidably linked to that of Cameroon's reunification.

One time referred to as the West Cameroon Police College-WCPC, today's Mutengene Police Training Centre-CIAP is a living monument of Cameroon's reunification. Before the reunification the institution was created in 1960 and run by the British and strictly on British standards and values.

In the past, the centre was charged with the training of Police Constables only. Raised to a Directorate in 1979, the centre began training both Cadet Police Inspectors and Constables.

In 2002, CIAP Mutengene was raised to a Command Post headed by a Commander assisted by a Deputy Commander and six heads of service namely: the service in charge of training, service in charge of personnel and discipline, service in charge of finance and logistics, service in charge of contract programming and tenders, the bursary and the medical centre.

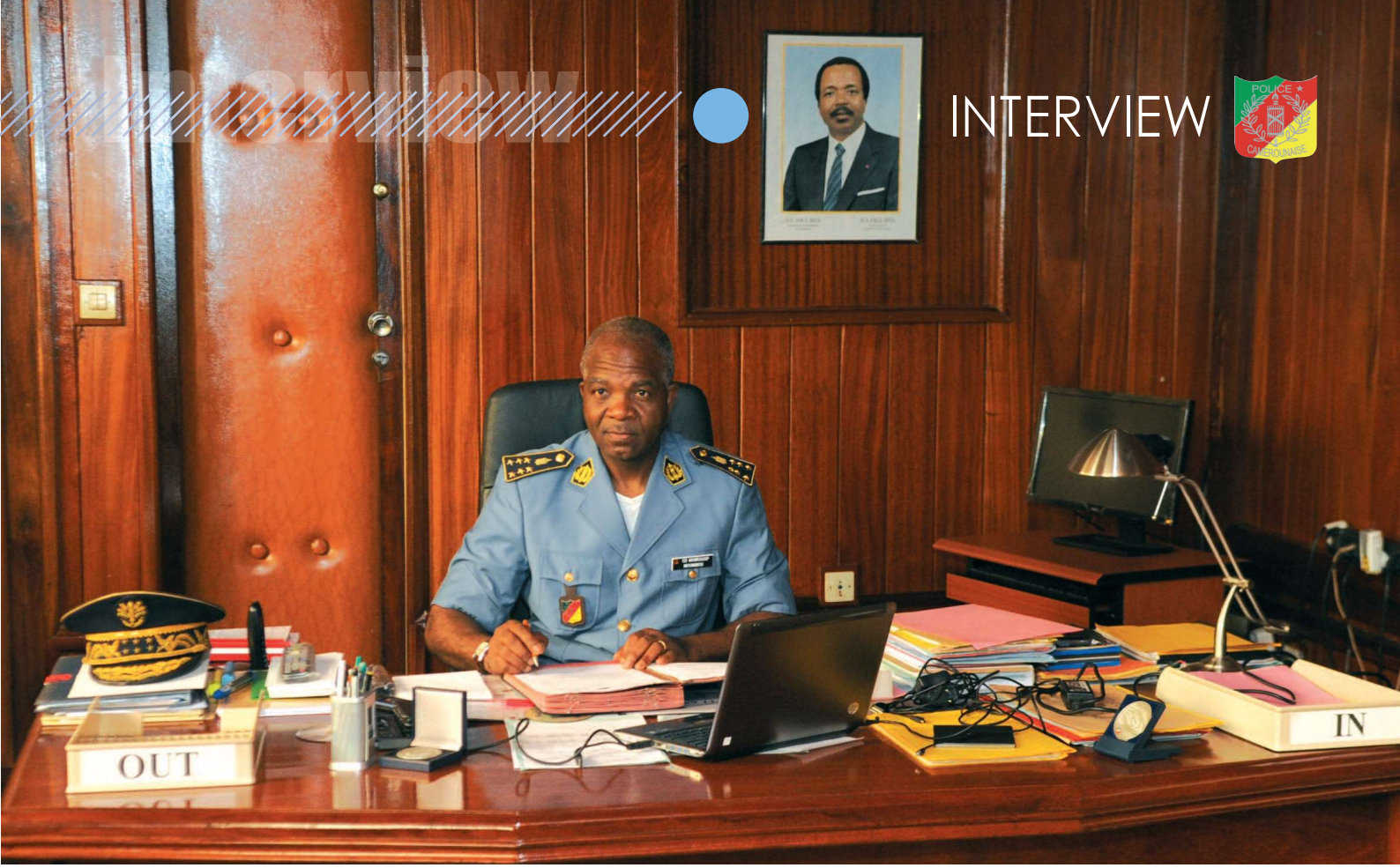
The consultative organs of the institution include: the Academic Council headed by the Delegate General for National Security and the Staff and Disciplinary Councils headed by the Commander of the centre. The centre trains both Cameroonian and policemen from friendly countries in initial, professional, technical and specialized training programs for Cadet Inspectors and Police Constables; practical training in the maintenance of order and police operations for Cadet Assistant Superintendents and Superintendents of police; internship, specialization and refresher courses in certain technical and scientific domains of police actions.



The training comprises three phases: initial joint military training, professional training I and professional training II. These are further divided into practical and theoretical courses. The theoretical courses include: Intelligence Services, Public Security, Frontier Police, Civil Aviation Security, Human Rights, Police Investigations, International Humanitarian Law and Introduction to Computer Sciences. The practical courses include: Maintenance of Law and Order, Commands and Military Ceremonies, Armament, Shooting Instructions, Combat, Obstacles, Self Defense, Military Sports and Physical Education, Normal Walk and Military Walk.

The discipline of the institution is coordinated following the texts organizing the National Security, the Rules and Regulations of the institution and the National Security's Code of Ethics. At a time when Cameroon has celebrated 50 years of her reunification, the hope and greater vision for the centre is that it continues to serve as a melting pot for the training of a great and efficient police force.

OPP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN



CD MONKOUOP MOUMINOU

Commandant du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene

« Le Centre est un modèle d'Intégration Nationale, bénéfice éloquent de la Réunification »

Au moment où l'on célèbre le Cinquantenaire de la Réunification du Cameroun à Buea dans le Sud-Ouest; vu que l'Institution que vous commandez se trouve à Mutengene par Buea, pouvons nous faire ensemble l'historique de ce centre ?

Je vous remercie. Disons tout simplement qu'avant la Réunification, l'actuel Centre était appelé West Cameroon Police Collage (WCPC). Il fut créé en 1960 par l'Administration Tutélaire Britannique. Après la Réunification, le WCPC devient le Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene à la faveur du Décret Présidentiel n°75/196 du 13 mars 1975.

A l'époque, le Centre d'Instruction et d'Application de la Police ne s'occupait que de la formation Militaire et professionnelle des seuls Gardiens de la Paix.

Erigée en Direction en 1979 le Centre a commencé la formation des Elèves Inspecteurs de Police. En 2003 le Centre de Mutengene devient un Commandement. Voilà brièvement les grands traits de l'histoire du CIAP.

Est-ce que le contenu des enseignements dispensés aux stagiaires rime avec l'évolution de la société ?

Bien sûr ! Le programme et le contenu des enseignements sont conçus de manière à assurer aux futurs fonctionnaires de Police efficacité sur le terrain. La cybercriminalité ambiante, si vous ne formez pas le policier aux nouvelles technologies de la communication, vous avez échoué. C'est dans cette logique que le Délégué General à la Sûreté Nationale a tenu à doter le Centre d'une salle multimédia connectée au réseau internet à haut débit et équipé d'appareils de dernière génération. Prioritairement, nous mettons l'accent sur l'enseignement des droits de l'homme et des libertés individuelles. Nous insistons également sur le code d'éthique et de déontologie, qui est l'éclaireur du policier. Ceci les prépare à mieux servir les populations garantissant ainsi le partenariat Police-Population.

Pourquoi affirme-t-on que le CIAP a un caractère Sous Régional ?

Depuis près d'une décennie, le Centre forme des ressortissants des pays de la Sous-Région, parmi lesquels ceux de la Guinée Equatoriale, du Tchad, de la R.C.A, du Togo, la République Démocratique du Congo…

Vous êtes le Commandant de ce Centre depuis quelques années; qu'est ce qu'on peut mettre à votre actif ?

Je dois dire avec modestie que c'est sous mon ère que le Centre s'est doté d'une station de traitement d'eau potable captée à partir d'une source résurgente et située à 08 km au front de la montagne. Nous permettons aux populations riveraines de s'approvisionner en eau potable.

Mon Commandant, revenons à la célébration du Cinquantenaire de la Réu-



> *« Les jeunes fonctionnaires de Police doivent respecter la discipline, la valeur éthique, le loyalisme. Se mettre résolument à la disposition des populations... »*

Le nouveau Campus en chantier du CIAP.

nification. Quel a été l'apport du Centre dont vous avez la responsabilité ?

Le Centre a été d'un grand apport en termes de ressources humaines avant, pendant et après les cérémonies. Avant, nous avons déployé 500 Elèves Inspecteurs de Police pour la sécurité et la salubrité de la ville de Buea et ses environs. Pendant la cérémonie, ce sont les stagiaires du Centre qui ont constitué les deux carrés des fonctionnaires de Police à la parade du défilé militaire de BONGO-Square. Un défilé fortement applaudi. Après le défilé, nous avons fait un bilan afin qu'ils fassent mieux aux échéances futures.

Mon Commandant, votre expérience parle pour vous. Quels conseils pourriez-vous prodiguer à la jeunesse en général ?

La vraie magie du succès, c'est le travail. «On n'arrive pas au sommet du Mont Cameroun sans produire des efforts». Aux jeunes fonctionnaires, je les exhorte à plus de discipline et d'abnégation, afin que l'action de la Police soit plus efficace sur le terrain.

Merci pour votre disponibilité...

C'est moi qui vous remercie et je reste à votre disposition.

Propos recueillis par
OPP Antoine ETOUH
CELLCOM/DGSN



Le parcours du combattant du CIAP.

La visite surprise du DGSN


Le DGSN visitant le chantier.

Profitant de sa présence aux festivités du Cinquantenaire de la Réunification à Buéa, le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Martin MBARGA NGUELE, a visité le campus en chantier du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene, le vendredi 21 février 2014.

Il a tout d'abord tenu à féliciter le Commandant de ce Centre pour la brillante participation aux manifestations et l'excellente prestation, du détachement des élèves, à la parade militaire, au lendemain du défilé marquant les festivités du Cinquantenaire de la Réunification, à la place de Bongo-Square, à Buéa.
Trois temps forts ont marqué la descente sur le terrain, du Délégué Général à la Sûreté Nationale.
D'abord, la visite du complexe académique en construction. Ce chantier moderne, sophistiqué et futuriste comprend une salle multimédia, un amphithéâtre modulable, trois bâtiments subdivisés en salles de cours, un réfectoire d'une capacité d'accueil de mille places assises, deux blocs de toilettes modernes ; un mini complexe sportif, une cour d'honneur et une allée qui sera bientôt bitumée
Ensuite, le cours magistral. Le Patron de la Police a surpris des Elèves Gardiens de la Paix, en train de suivre le cours de constat d'accidents de la circulation. En observateur averti, il écouté attentivement les explications de l'Enseignant. A la question posée par un Elève Gardien de la Paix qui cherchait à savoir la conduite à tenir lorsqu'un Diplomate est impliqué dans un accident de la circulation, le Délégué Général s'est proposé de répondre: *«Un Diplomate dans un pays, ne peut faire l'objet d'interpellation ni d'arrestation, même s'il est auteur d'accident mortel. Le rôle de la Police, c'est d'abord de s'assurer de sa protection, avant même le constat. Evidemment, après, vous faites intervenir le constat, qui va établir les responsabilités. Et dans ce domaine-là, la solution du problème ne relève pas de la Justice camerounaise, c'est le Ministère des Relations Extérieures qui peut avoir à s'occuper de cette affaire-là, parce que tout ce qu'on peut prendre comme sanction contre un Diplomate, c'est de le déclarer persona non grata ; c'est-à-dire il doit quitter le territoire national. Avec votre permission, ce sont là, quelques précisions que je voulais porter à l'endroit de nos Stagiaires. Bon cours !»*
A l'heure où les valeurs morales battent de l'aile, c'est avec cette courtoisie exemplaire empreinte de diplomatie que le Chef de Corps a quitté la salle de cours ; c'était le moment le plus émouvant.
Le dernier temps fort s'est résumé en déclarations inédites du Patron de la Police. La séance de travail avec ses collaborateurs, cumulée avec le déjeuner au foyer des Cadres de ce Centre s'est révélée comme un appel pour un nouveau départ : *«Je voudrais dire toutes mes félicitations à ceux qui ont été promus dernièrement par le Chef de l'Etat. Ce ne sont pas des promotions faites au hasard, ce sont des promotions mûrement réfléchies parce que le Chef de l'Etat a voulu responsabiliser tout le monde et redistribuer les cartes. Je crois qu'il y a eu de petits dysfonctionnements ; tout cela sera réglé dans un proche avenir. Désormais, chacun sera jugé selon son mérite. Aujourd'hui, dans la Police, le seul critère valable c'est le mérite et rien que le mérite. Les parapluies sont tombés, cela n'existe plus. Il n'y aura plus de lobbies, seul le mérite doit prévaloir. On ne peut plus s'appuyer sur X ou Y, il faut s'appuyer sur soi-même et faire son travail. La Police doit changer.»*


Le DGSN en plein cours magistral.

OPP Antoine ETOUH
CELLCOM/DGSN

LE 1500

Composez gratuitement le 1500, 24h/24, 7j/7

- **Dénoncez :** Tracasseries policières -
- **Donnez :** Informations capitales sur la cité -
- **Renseignez** utiles
- **Appelez** à l'aide



Une Tribune ouverte pour renforcer le partenariat Police-Population

ESIR
EQUIPES SPECIALES D'INTERVENTIONS RAPIDES



SI VOUS ÊTES EN DÉTRESSE, APPELEZ

LE 117 OU LE 17 La Police fera le reste...

COMPAGNIE DE SECURISATION DES DIPLOMATES

DIPLOMATES - REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ASSIMILES

Située à Yaoundé Quartier Bastos, Rue 1798



Contactez-nous au 120



JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2014

Femmes d'aujourd'hui

En jetant un regard dans les effectifs de la Sûreté Nationale on constate que la femme est bel et bien représentée dans les niveaux hiérarchiques de l'Administration. Elles ne sont plus confinées qu'aux tâches de secrétaires. Elles sont Inspecteur Générale, Directeur, Commandant de Groupement, Commissaire Centrale, Commandant de Compagnie (GMI, GSO) Chef de Poste frontière, élément…

Cette image réelle prouve à suffisance que leur intégration est effective. D'ailleurs, elles occupent une place de choix à la Sûreté Nationale.



Educative Talks for police women.

Le rubicon vient d'être franchi avec les récentes nominations au sein de ce grand Corps de l'Etat. Les femmes y occupent désormais des Postes jadis réservés aux hommes. A titre d'exemple, nos grandes villes de Douala et de Yaoundé ont désormais leurs Commissaires Centraux de sexe féminin.

Le Commandement Central des Groupements Mobiles d'Interventions a désormais sa première femme Commandant de Groupement en la personne de la Commissaire de Police Principale NGAH NDZELI Claudette.

Au niveau de l'Administration Centrale, elles y sont représentées en terme qualitatif et quantitatif. Elles sont Inspecteur Générale, Directeurs Adjoints, Sous-directeurs, Chefs de Service pour ne citer que ces cas là.

Voilà la femme comme elle va aujourd'hui au sein de la Sûreté Nationale.

IP2 Réné KENTSA
CELLCOM/DGSN

Femmes d'hier


1988 : GPX BITI MPADE Madeleine (Mado).

Il faut distinguer trois périodes à savoir: de l'indépendance à 1972, de 1973 à 1979. De 1980 à nos jours.

De l'indépendance à 1972

Le recrutement des femmes est restreint au départ. Il commence au Cameroun occidental en 1959, suite au besoin du personnel de secrétariat et d'agents de l'Etat. Celle-ci va donc hériter des femmes provenant de la Police nigériane, notamment les nommés Elisabeth BECHING, Félitia MBUH, Alice Arryn Yang et Agnès NTAMARCK. Ces quatre pionnières dans l'histoire du personnel féminin à la Police ont été préalablement formées à Iko-Lagos au Nigéria. Des quatre courageuses, nous n'avons eu que les traces de la carrière de la première citée.

Elisabeth BECHING qui a été d'abord comme Officier de Paix dans les années 1960, fut la première femme Officier de Police, puis accéda au grade de Commissaire de Police en 1987. Durant son parcours difficile, elle fut face aux obstacles liés à sa condition féminine et elle eut le mérite d'être parmi les premières femmes à exercer au poste de Commissaire de Sécurité Publique.

En 1970, le Cameroun oriental emboite le pas au Cameroun occidental en recrutant à son tour le personnel féminin. Il s'agit de deux Inspecteurs de Police : mesdames FOKAM Colette et EBOUMBOU Anne.

Une évolution lente mais sûre de 1973 à 1979

Le point d'orgue de l'intégration effective des femmes à la Police fut la période d'après la Réunification en 1972. En effet, avec la Réunification des parties orientale et occidentale en République Unie du Cameroun, le premier contingent de femmes Gardiens de la Paix sort du Centre de formation de l'Ecole de Police de Yaoundé et est intégré dans le Corps de la Sûreté Nationale. Il s'agit de mesdames : ESSOMBE ; ENANGUE Lucie ; Ngo LINGOM et LONGUE. Dans la même lancée, en 1973, huit autres femmes sont recrutées. Sans discrimination aucune, les intéressées vont suivre la même formation militaire que leurs homologues de sexe masculin. A la sortie, elles ne seront pas confinées dans les bureaux pour des besoins de secrétariat, mais seront plutôt affectées au Maintien de l'Ordre et à la Circulation.

Un rêve éphémère

Malheureusement pour elles, cette victoire sera de courte durée. Période éphémère de quatre années, où tout le personnel féminin sera reversé à la Police civile, c'est-à-dire celle qui n'arbore pas l'uniforme. Ce renversement de situation va créer polémique et mécontentement non seulement auprès de ces dames, mais aussi chez les populations qui commençaient à les apprécier sur la Voie Publique.

Heureusement que les textes du 04 septembre 1979 portant réorganisation de la Sûreté Nationale fusionnent ces Corps. Cette fusion salvatrice sera accueillie favorablement grâce à une décision statutaire qui va loger tout le personnel à la même enseigne, celle de la SURETE NATIONALE.

De 1980 à nos jours

C'est une période phare qui est essentielle dans l'appréciation du recrutement de la femme dans la Police. En effet, les femmes recrutées sont de plus en plus jeunes, diplômées et efficaces. Elles se démarquent bien dans les différents cadres de la Police.

C'est dans cette lancée que Madame NKOLO ABESSOLO Blandine sera la toute première Commissaire de Police recrutée, suivie en 1982 de Mesdames : NGO NDOMBOL Marie Thérèse, DJOUNTSING Denise et LELE Agathe puis, en 1984, de THOM Cécile, épouse OYONO.

Témoignages

Selon plusieurs témoignages recueillis auprès de ces illustres Dames éclaireuses, il ressort que de grands efforts statutaires ont été faits pour faciliter l'intégration des femmes dans la Police. Mais beaucoup de pesanteurs persistent dans l'applicabilité des mesures prises. Ces pesanteurs d'ordre socioculturel sont la résultante de nos pratiques religieuses et traditionnelles. Ces combattantes de la première heure se plaignent toutes de la discrimination dont elles ont fait l'object tout au long de leur carrière, en portant des tenues masculines inconfortables au quotidien. De même, elles se sont souvent senties frustrées lors de l'attribution des postes de responsabilité ; pareil pour l'accession au grade de commissaire Divisionnaire.



Carré féminin au défilé du Cinquantenaire à Buéa.

Femmes de demain

Politique du Renouveau et intégration de la femme

Si nous avons tenu à raconter chronologiquement l'histoire de la femme à la Police, en citant nommément le premier personnel féminin de la Sûreté Nationale, c'est surtout pour leur rendre un hommage mérité. Etre pionnières dans un domaine c'est porter avec soi les stigmates du combat et les blessures de la bataille pour la reconnaissance. Comme une ode à la Policière, chantons la lui.

Pari gagné ou pas ?

La réponse est nuancée. Beaucoup d'entre elles se réjouissent d'abord du fait d'avoir été élues pour mener ce combat.

Certes, de grands pas et de barrières ont été franchis. De ces faits, elles crient victoire. Certaines revendications ont eu un écho favorable à l'instar de l'uniforme du personnel féminin actuellement « relooké ». Ceci, grâce à l'arrivée de Monsieur Martin MBARGA NGUELE à la tête de la Sûreté Nationale. Des dotations de tenues sont personnalisées. Chaque fonctionnaire de Police a désormais un uniforme taillé sur mesure. La confection des tenues de femmes est une grande première.

Parmi les réussites, le recrutement. Les chiffres sont passés de la dizaine au millier en trente ans. Les personnels féminins du cadres des Commissaires avoisinent la centaine ; les Officiers de Police sont à peu près cinq cent. Les Inspecteurs de Police et les Gardiens de la Paix se comptent par milliers.

Et maintenant…

Beaucoup reste à faire, car, il existe toujours des situations discriminatoires et des pratiques regrettables des personnes complexées ou rétrogrades, qui luttent contre l'émancipation de la femme. Est-ce parce que la discrimination entre l'homme et la femme est un fait de société ? Ou tout simplement parce que la femme n'a été définie qu'en fonction de ses rapports avec l'homme, en tant que mère, épouse et ménagère et non pas comme une personne qui participe de manière évidente à la vie sociale ?

A ceux-là, nous disons que les temps son révolus pour de telles pratiques et qu'il faille passer à autre chose. Car, la diversité est une richesse et l'adversité une faiblesse.

Un avenir rose ?

Fort de ce qui précède, s'il est certes vrai que la femme, de par son essence est une mère, une ménagère, une épouse, en plus de la fonction professionnelle qu'elle occupe, elle mériterait à cet égard, un regard admirateur et non un regard condescendant, des hommages et une grande reconnaissance pour tous les rôles qui lui incombent.

La hiérarchie de la Police devrait porter un droit de regard supplémentaire sur les doléances d'équité et de parité, pour que l'avenir de la femme policière soit vu en rose.

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
CELLCOM



Police and the gender question in 2014

National Security,s Listening Stand.

History holds it that the first women were integrated in the Police Corps after Reunification in 1972. This first batch was a contingent of Police Constables.

In 1973, eight (08) others were recruited alongside their male counterpart's. They underwent the same training. After graduation, they were all transferred to carry out different duties namely the maintenance of law and order and the regulation of traffic on the public highway. It was not long; they were removed from the highway and sent to offices.

The texts of September 4, 1979 reorganizing the National Security corps, give equal rights to both Police men and women.

From 1980 up to this day, many young police women are recruited at different levels in the corps.

The first woman Superintendent of Police NKOLO ABESSOLO Blandine was recruited in 1980.

In 1982 three (03) others were recruited namely: NGO NDOMBOL Marie Thèrese, DJOUNTSING Denise and LELE Agathe.

OYONO née THOM Cécile, today Inspector General at the General Delegation for National Security was recruited in 1984. Since then, there has been great improvement and laudable illustrations of the female personnel in the National Security.

Police women over the years have been participating actively in the celebrations marking the International Women's Day across the national territory.

On Saturday March 8 2014, Police women working in the capital city of Yaoundé, clad in their women's day fabric, massively joined women of other administrations in the march past presided over by the first lady, Madam Chantal BIYA at the May 20 Boulevard. The feast was celebrated under the theme : "Challenges and achievements in the implementation of the Millennium Development Goals (MDGs) for women and girls".

The women folk of the National security marched with a lot of dynamism and devotion to the tune of the National Police Band, composed mostly of women.

To sum up this great day, the Delegate General for National Security,



L'exposition du Centre d'écoute.

Martin MBARGA NGUELE, offered lunch at the Yaounde Congress Hall, to both the male and female personnel of the Police.

He was represented at the said "repas de corps" by the Secretary General at the General Delegation for National Security, Police Commissioner NDOCKI Victor.

Prior to this day, some activities were organized within the police under the coordination of Police Commissioner OYONO née THOM Cecile, Inspector General at the General Delegation for National Security.

Some of these activities include a sport walk around Yaounde, with the starting point being the May 20 Boulevard. It saw a massive participation of the female personnel of the National Security who did not only march but played a key role in the regulation of traffic and in maintaining law and order.

In addition, the putting in place of a listening stand at the May 20 Boulevard, animated by Police women, with different types of Police uniforms, different grades exposed and some posters on various Police activities, brought the population closer to their police. This endeavor permitted users to have better knowledge on how the police services function; their missions and the important role played by the women in this noble corps.

Most passersby expressed their feelings by sending words of appreciation to the Delegate General for National Security Martin MBARGA NGUELE for a job well done. He was praised for having placed police women in high positions, making them to be more active, visible and present on the public high way, thereby enhancing their dissuasive ability and their capacity to carry out efficiently their duties, and becoming partners of a safe society.

The other attraction at the said Police stand was the toll free telephone lines **1500** and **117** to attend to distress calls.

The Minister of Women's Empowerment and Family, Marie Thèrese ABENA ONDOUA, who visited the Police Stand, expressed satisfaction for the excellent job done by police women.

Another striking activity was the general clean-up campaign of offices of the central and external services of the National Security by police women.

These activities ended on Thursday the 6th of March 2014 with a meeting and educative talks which took place at the banquet hall of the National Advanced Police School Yaounde, supervised by Police Commissioner OYONO née THOM Cécile, Inspector General at the General Delegation for National Security.

It should be noted that the Police woman has double challenges ahead of her; that of being a civil servant and maintaining her womanhood which is not supposed to be reglected because of her police duties. At a time when the Police is undergoing modernization, it is necessary that ethics be respected in the corps; the reason why the National Security's Code of Ethics was key at the forum to educate women.

Police women among themselves recalled certain professional obligations namely: punctuality in service, obligation to wear recommended uniforms, obligation to greet their superiors, courtesy in the use of language, decency in dressing and the respect of hierarchy.

From the impressions gathered, one can conclude beyond reasonable doubt that the integration of the police woman in the National Security is an achievement in the police corps; and this is a giant step towards the millennium development goals.

OP SAMA née NGAYI Celestine MUKWEP
CELLCOM/DGSN



The Police band in action during march 8.


LIBRAIRIE LEO
09 73 05


SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MADAME CHANTAL BIYA, PREMIERE DAME DU CAMEROUN
XXIXème EDITION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CAMEROUN
(08 MARS 2014)
MARCHE SPORTIVE
















DELEGATION GENERALE
LA SURETE NATIONALE
GENERAL DELEGATION
FOR NATIONAL SECURITY
Journée Internationale de la Femme 8 Mars 2014
International Women's Day 8th March 2014























Femme...

Femme, le temps est venu de te magnifier,
Au nom de cette vie que les cieux t'ont confiée,
Et plus encore, pour ta chaleureuse prestance,
Mieux, pour ta convivialité sans arrogance.

Nyia Meyong, merci pour ton amabilité,
Femme vaillante, veille sur notre cité,
Femme parlementaire, guide l'exemplarité,
Femme magistrat, renforce l'équité,

Femme divisionnaire, offre la sérénité,
Femme commissaire, fonde la sécurité,
Femme enseignante, conduit l'efficacité,
Femme soignante, sauve des morbidités,

Femme technicienne, révèle l'habileté,
Femme commerçante, forge l'intégrité,
Femme rurale, j'ennoblie ton activité,
Femme ménagère, égaie les festivités.

Femme, l'humanité te consacre ce jour,
Demeure dynamique et rayonnante toujours,
Conserve le beau charme de ton visage,
Proclame chaque fois ton vibrant message,

A aucun prix ne quitte jamais ton sourire,
Car par ta joie, c'est l'humanité qui respire,
Sème la paix à travers ton si doux regard,
Conserve l'espoir au moyen de tes égards,

Préserve la cité en réconfortant les cœurs,
Sauve la vie en extirpant toutes rancœurs.
Femme, soit confiante, car, le ciel técoute,
Ne te prive pas de joie au nom d'un doute,

Conduit dans la ferveur notre belle émergence,
Exhibe ton grand dynamisme et ta vaillance.
Femme, Nnom Nguii toujours sait pouvoir compter sur toi,
Nos grands défis ont besoin aussi de ta voix,
Nos objectifs comptent sur tes réalisations,
Notre développement vient grâce à ton action,

Femme Zut Zeuh te recommande la vigilance,
Révèle ta disponibilité, ta vaillance,
Et l'application au travail pour la paix,
Préserve notre émergence de tous méfais.

Femme, sur toi, reposent ainsi nos espoirs,
Fille, révèle en ce millénaire, ton pouvoir,
Epouse, berce la cité par ta vaillance,
Mère, encadre le labeur à travers tes cadences.

OPP Crépin ABADA AYONG,
Poète, Romancier, Dramaturge...
DRSN/SUD

Elles brisent les chaînes

CPP NGAH NDZELI Claudette

« Qui veut peut »

C'est la devise de la Commissaire de Police Principale NGAH NDZELI Claudette. Sa brillante ascension dans le Corps de la Sûreté Nationale le démontre à suffisance.



C'est ainsi qu'en 1998, elle réussit au concours d'entrée au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene comme Elève Inspecteur de Police et en ressort en 1999 Inspecteur de Police de premier grade. Elle est affectée à la Direction des Renseignements Généraux, où elle restera deux ans. En 2001, elle est admise au concours direct des élèves Commissaires de Police, parce qu'elle est titulaire d'une licence en Droit, obtenue à l'Université de Yaoundé II, à Soa. Cinq ans après, elle obtiendra une Maîtrise en Sciences Politiques, dans la même Institution.

A sa sortie, la jeune Commissaire de Police NGAH NDZELI Claudette va servir tour à tour au Secrétariat Permanent du Conseil de Discipline, en complément d'effectifs ; ensuite, elle est nommée Chef de la Division Spéciale de Contrôle des Services ; puis Commissaire de Sécurité Publique du 12e arrondissement de la Ville de Yaoundé. En 2011, elle est promue au grade de Commissaire de Police principale.

Lors de son passage dans cette Unité, les populations l'ont baptisée « la dame de fer » pour son courage à traquer les malfrats.

Ce pseudonyme lui a porté bonheur puisque fort de cette appellation, la Haute Hiérarchie lui a renouvelé sa confiance, en la nommant récemment au poste de Commandant du 2e Groupement au Commandement Central des Groupements Mobiles d'Interventions (CCGMI) ayant rang de Sous-Directeur de l'Administration Centrale.

Elle inscrit ainsi son nom en lettres d'or dans les annales de la Sûreté Nationale, puisqu'elle est la première femme à occuper ce poste. Sachons que le CCGMI est une force de « deuxième catégorie » qui, entre autres missions intervient dans le « maintien de l'ordre actif et renforcé, en temps de crise et participe aux actions de combat avec les Unités de Corps de Bataille, en situation de Défense Opérationnelle »

La Commissaire de Police Principale NGAH NDZELI Claudette a bénéficié d'un stage sur la Police des Nations Unies au Bénin et d'un stage en diplomatie, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Sur le plan familial et social, elle est mariée et mère de trois enfants. Cette native d'Okola dans la Lekié, généreuse et dynamique, a pour loisir le Bikutsi, la lecture et la télévision.

Pour réussir dans sa mission, elle s'est dotée de trois valeurs cardinales : la disponibilité, la discipline et le respect de la hiérarchie. Elle entend, comme à son habitude se rapprocher des populations au service desquelles elle est dévouée. Avec ses collaborateurs, elle apportera de la chaleur et de la douceur, comme savent si bien le faire nos mères et nos sœurs. N'allez pas croire qu'avec cette convivialité, le commandement en sera ébranlé. Il s'agit simplement de gérer d'une main de fer dans un gang de velours.

IPP Thierry EDZENTE
CELLCOM/DGSN

Elles brisent les chaînes

CCP MINDJOM

L'une des premières Commissaire Central

La Commissaire de Police Principale Christine Irène MINDJOM puisqu'il s'agit d'elle, est une jeune femme, à la morphologie généreuse et attrayante, de taille moyenne, qui semble être née pour le commandement.

Le pas alerte, le ton ferme, le regard éveillé, elle dégage de la vivacité, de l'enthousiasme et la soif de réussir dans ses faits et gestes. Imposante par sa stature physique, elle affiche un dynamisme olympien. Femme à la tête pleine et bien faite, la jeune et belle Christine BIWOLE épouse MINDJOM, intègre l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé en 2001 comme Elève-Commissaire de Police. Elle en ressort deux ans plus tard avec le grade de Commissaire de Police.

En 11 ans de service, elle a accumulé une riche expérience dans le domaine de la sécurité publique. C'est ainsi qu'après un passage de septembre 2003 à 2004 comme Chef de Brigade de la Police des Polices au Cabinet du Délégué Général à la Sûreté Nationale, elle a été: de 2005 à 2006, Adjoint au Commissaire Central de la ville de Sangmélima; de 2006 à 2008, Commandant du Groupement de Sécurité au Commissariat Central n°1 de la ville de Yaoundé ; de 2008 à 2010, Commissaire de Sécurité Publique du 1er Arrondissement de la ville de Yaoundé. En Décembre 2011, elle est promue au grade de Commissaire de Police Principale. De 2010 à sa nomination au poste de Commissaire Centrale n°4 de la ville de Yaoundé, elle était Commissaire de Sécurité Publique du 10ème Arrondissement de la ville de Yaoundé.



Face à cette expérience du terrain, il faut adjoindre des diplômes de spécialisations en lutte contre la criminalité, le terrorisme et en sécurité des grands événements, obtenus au cours de multiples stages effectués en Chine.

Avec un tel profil, on peut s'accorder sur le choix porté sur la personne de la Commissaire de Police Principale Christine Irène MINDJOM.

Sur le plan familial, elle est mariée et mère de deux enfants. Ses proches la qualifient de femme dynamique, courtoise et très maternelle. Des qualités qu'elle compte mettre à profit pour relever avec brio comme à son habitude, les nouveaux défis qui l'attendent.

La native d'Ebolowa a déjà élaboré une stratégie gagnante : la présence effective sur le terrain; la proximité avec ses collaborateurs ainsi qu'avec les populations.

Bon vent ! Madame la Commissaire Centrale.

OPP Antoine ETOUH
CELLCOM/DGSN

SSP PRISCILLA ENJECK EDANG

Queen Of Hearts In Control of Bonaberi

Following the 28 january 2014 presidential decree, Senior Superintendent of Police Priscilla ENJECK EDANG was appointed as head of the Central Police Station no.3 in Bonaberi-Douala. SSP ENJECK EDANG is the first ever lady to occupy such an important post in the Littoral Region.

Born some 42 years ago in Buea in the South West Region, to Papa Isaac EDANG NYAM himself a retired Police Officer and Mama Helen TEBID EDANG, young Priscilla ENJECK EDANG attended Government Bilingual Primary School MBENGWI. Then Presbyterian Secondary School BATIBO and later Government High School MBENGWI where she obtained her O' (1990) and A' (1992) Levels Certificates in Arts. The "Queen of hearts" as she was friendly called at that time, signed up in the Yaoundé 1 University in 1993 in the Department of English Modern Letters with French Language as option. She bagged her Bachelors Degree in the year 1997 with the "Mention Bien". SSP ENJECK has always dreamt to become a Police Officer.

In 2001, her dreams came true when she passed the entrance examination to the National Advanced Police School (NAPC), in Yaoundé. A new exciting and enriching carrier had just begun for the 'Iron Lady' as she was later called by her folks in the Police.

She graduated in the year 2003 and was posted to the Central Police Station no. 3 at Efoulan in Yaoundé as Interim Chief of Service for Traffic Control. In 2010, she was appointed as head of the 13th District Police Station at MELEN till January 28, 2014 when she was promoted to head the Central Police Station no.3 in BONABERI.

SSP ENJECK, married and mother of two, has equally attended a series of professional courses; in Moscow (Russia) on Peace Building and conflict resolution and a course on Human Rights in Yaoundé in 2011.



SPI George ARREY AGBOR
DRSN/Littoral

GSO

GROUPEMENT SPECIAL D'OPERATIONS



CHARGÉ DES OPÉRATIONS COUP DE POING
COMMANDO ET ANTI-COMMANDO

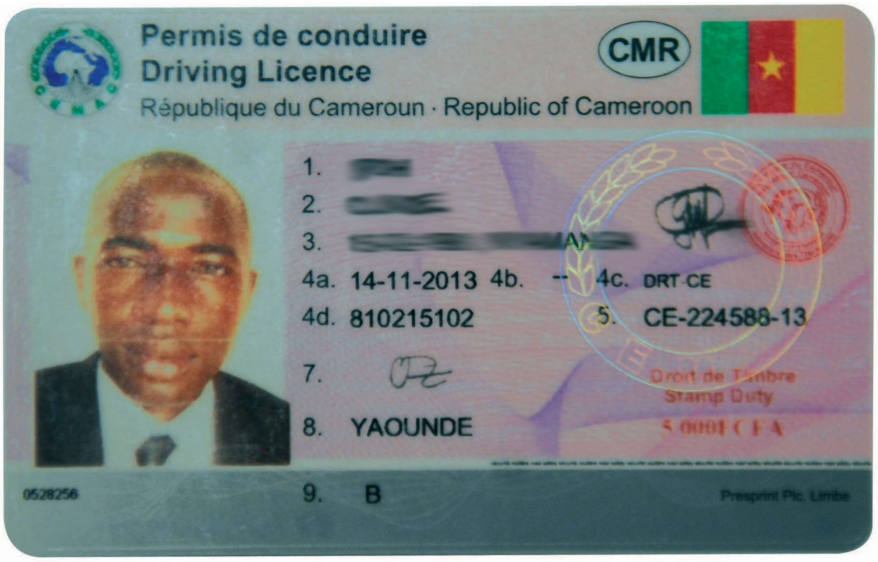


Situé à
Americanos Ekounou

Tél. : 22 30 65 15 / 22 30 32 71

Date line pour le permis de conduire

Le permis de conduire est un document délivré par les services du Ministère des Transports qui atteste que le détenteur est apte à déplacer un véhicule à moteur sur une route publique.
En d'autres termes, nul ne peut conduire un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules s'il n'est détenteur d'un permis en état de validité, établi à son nom, délivré dans les conditions fixées par décision de l'autorité compétente chargée des transports.
Il existe plusieurs catégories de permis dont le classement se fait selon le type, la puissance et le poids du véhicule automobile.



A- Catégories de permis de conduire

Catégorie A1	Pour la conduite d'un motocycle avec ou sans side-car, tricycles et quadricycles à moteur dont la cylindrée dépasse 50 cm3 sans excéder 125 cm3
Catégorie A	Pour la conduite d'un motocycle dont la cylindrée est supérieure à 125 cm3
Catégorie B	Pour la conduite d'un véhicule automobile ayant un poids total autorisé en charge n'excédant pas 3.500 kgs et affecté : • Soit au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum, • Soit au transport de marchandises A ce véhicule, peut être attelée une remorque d'un poids maximal autorisé n'excédant pas 750 kgs.
Catégorie C	Pour la conduite d'un véhicule automobile isolé affecté au transport de marchandises ou de matériels et dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3.500 kgs.
Catégorie D	Pour la conduite d'un véhicule automobile affecté au transport de personnes et comportant outre le siège de conducteur, plus de huit places assises, et dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3.500 kgs. Les enfants de moins de 10 ans comptent pour une demi-personne lorsque leur nombre n'excède pas dix. Au véhicule de cette catégorie peut être attelé une remorque dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 750 kgs.
Catégorie E	Pour la conduite de véhicules automobiles de la catégorie B, C ou D, attelés d'une remorque de plus de 750 kgs, dont le poids total autorisé en charge est supérieur au poids à vide du véhicule tracteur ou dont la somme des poids totaux autorisés en charge (du véhicule tracteur et de la remorque) est supérieur à 3.500 kgs.
Catégorie F	Véhicules relevant des catégories A1, A et B conduits par des infirmes et spécialement aménagés pour tenir compte de leur infirmité. Ce permis est subdivisé en FA1, FA et FB.
Catégorie G	Ce permis spécial s'applique aux véhicules à moteur suivants : • Tracteurs agricoles, • Engins de travaux publics ou engins de manutention.

B- Age minimal pour les candidats aux divers permis de conduire

Les candidats aux différents permis doivent être âgés au moins de :
- 16 ans pour les catégories A1 et A ;
- 18 ans pour les catégories B, F et G ;
- 20 ans pour la catégorie C ;
- 21 ans pour les catégories D et E ainsi que pour le certificat de capacité et l'autorisation spéciale valable pour le transport d'enfants.

C- Conditions à remplir par les candidats à l'examen du permis de conduire des catégories C, D, E, G.

Les candidats aux permis de conduire, des catégories C, D, E et G ne peuvent être acceptés qu'au vu d'un certificat médical.
Les candidats à l'examen du permis de conduire des catégories C et D doivent justifier :
- Pour le permis C, d'une année au moins de conduite avec le permis de la catégorie B ;
- Pour le permis D, d'une année au moins de conduite avec le permis de la catégorie C et d'une présentation d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois;
- Le passage avec succès d'un contrôle approfondi sur le code de la route et d'un examen probatoire sur un véhicule correspondant à la catégorie sollicitée.

La candidature du permis E se fait sur présentation du permis C ou D.
La candidature du permis G se fait sur présentation du permis B.

D- Validité des permis de conduire

Les permis A1, A, B et G ont une validité de 10 ans. Ils sont renouvelables plusieurs fois pour la même durée, après une visite médicale satisfaisante.
La validité des permis C, D, E et F (ainsi que des titres nécessaires pour la conduite des ambulances, des véhicules de place et de ramassage scolaire) doit être prorogés, après visite médicale, à des périodes fixées comme suit :
- tous les 5 ans pour les conducteurs de moins de 55 ans ;
- tous les 3 ans pour les conducteurs âgés de 55 à 60 ans ;
- tous les ans pour les conducteurs de plus de 60 ans.

Toutefois, la validité du permis de conduire, pour toutes les catégories de véhicules ou pour certaines d'entre elles, peut être limitée dans sa durée, si lors de sa délivrance il est constaté que le candidat est atteint d'une affection compatible avec l'obtention du permis, mais qui est susceptible de s'aggraver.
Si postérieurement à la délivrance du permis, il est constaté que le titulaire est frappé d'une affection temporaire ou permanente incompatible avec l'obtention du permis, le service administratif compétent du lieu où cette constatation a été faite, prononce, par décision, la restriction de la validité, la suspension ou l'annulation du permis.
Ampliation de cette décision est faite au fichier central des permis de conduire.
Le port des verres correcteurs, d'appareils de prothèses, qui est obligatoire pour le conducteur, doit être mentionné le cas échéant, sur le permis.

E- Reconnaissance mutuelle et conversion du permis de conduire

La convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière, dans son article 41-2-a stipule que les parties contractantes s'engagent à reconnaître : comme valable pour la conduite sur leur territoire :
a) Tout permis national rédigé dans leur langue ou dans l'une de leurs langues ou, s'il n'est pas rédigé dans une telle langue, accompagné d'une traduction certifiée conforme;
b) Tout permis national conforme aux dispositions de l'annexe 6 de la Convention;
c) Ou tout permis international conforme aux dispositions de l'annexe 7 de la Convention, d'un véhicule qui rentre dans les catégories couvertes par le permis, à condition que ledit permis soit en cours de validité et qu'il ait été délivré par une autre partie contractante ou une de ses subdivisions ou par une association habilitée à cet effet par cette autre partie contractante ou par une de ses subdivisions. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux permis d'élève conducteur.
Dans son article 8 du Chapitre 1, le Code Communautaire de la route Cemac précise que chaque Etat membre reconnaît la validité de tout permis de conduire délivré dans un autre Etat membre, sous réserve du contrôle de l'authenticité dudit permis auprès de l'autorité compétente chargée des transports de l'Etat de la délivrance.
Toutefois, lorsqu'un détenteur de permis veut transformer son permis dans le pays hôte, le service administratif compétent de ce pays se réserve le droit de faire passer un test de contrôle de connaissances.

Autres mentions :

(Convention de vienne) : Le **permis international** ne pourra être délivré qu'au détenteur d'un permis national pour la délivrance duquel auront été remplies les conditions minimales fixées par ladite Convention. Il ne devra pas être valable plus longtemps que le permis national correspondant, dont le numéro devra figurer sur le permis international.

(Code communautaire de la route Cemac) : **Conversion des permis militaires.**
Les permis délivrés par l'autorité militaire aux conducteurs de véhicules des armées permettent d'obtenir, dès leur validation par l'autorité militaire et sans nouvel examen, des permis de conduire des véhicules des catégories A, B, C, D, E et G suivant l'équivalence auxquelles ils donnent droit.
Le titulaire d'un permis de conduire camerounais qui désire obtenir un permis de conduire international adresse une demande timbrée au Ministre chargé des transports, accompagnée :
- d'une copie certifiée conforme du permis de conduire de l'intéressé ;
- de son passeport dûment assorti des visas nécessaires ;
- de quatre photos 4x4 ;
- d'un timbre de 25.000 frs.

F- saisi du permis de conduire

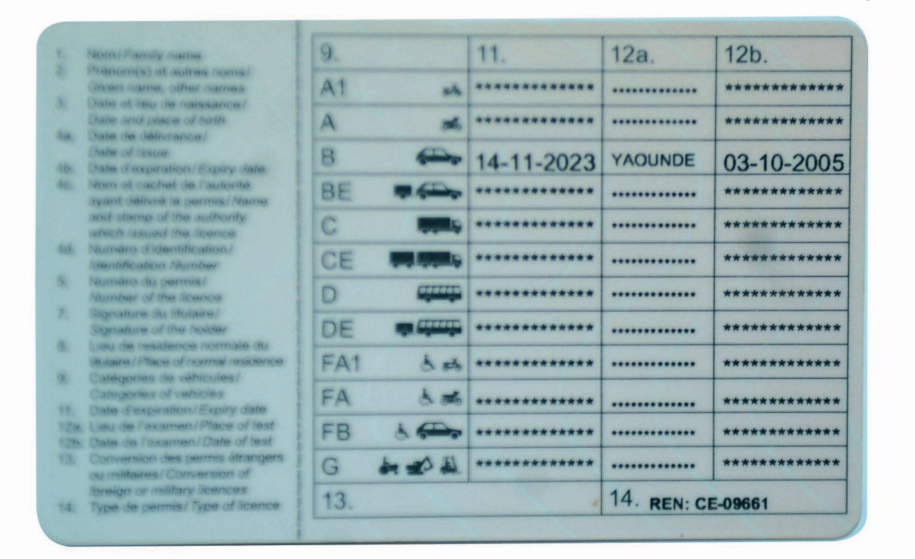
Le permis de conduire peut être matériellement saisi par l'agent verbalisateur dans les cas suivant :

- conduite en état d'ivresse manifeste ou d'intoxication ;
- conduite en état d'ivresse constaté pour un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8g/litre de sang ;
- en cas d'accident corporel grave et mortel ;
- refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie ;
- délit de fuite ;
- refus d'obtempérer, d'immobiliser son véhicule et de soumettre aux vérifications ;
- usage volontaire des fausses plaques d'immatriculations, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations ;
- entraves ou gêne à la circulation.

L'agent verbalisateur adresse à la commission compétente un rapport circonstancié auquel il annexe une copie du procès-verbal de constatation de l'infraction et délivre au contrevenant un récépissé de modèle réglementaire renouvelable tous les trois mois. Ce récépissé tient lieu de permis de conduire jusqu'à la décision de la commission compétente. Le permis est transmis sous quinzaine au Président de la commission de retrait du permis de conduire.

G- Suspension du permis de conduire

Sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions du Code Pénal, tout permis de conduire peut être suspendu pour une période maximale de 1 an pour les contraventions suivantes:



- excès de vitesse ;
- conduite en état d'intoxication ou d'ivresse constaté par l'alcootest pour un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8g/l de sang
- délit de fuite ;
- conduite sans permis correspondant;
- récidive ;
- conversation téléphonique et/ou utilisation du téléphone portable pendant la conduite ;
- homicides et blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de trois (03) mois à l'occasion de la conduite d'un véhicule à moteur ;
- conduite en état de suspension de permis de conduire ;
- toutes autres infractions donnant lieu à la suspension du permis de conduire, ainsi que la durée de celle-ci, fixées par le ministre en charge des transports.

La décision administrative de suspension et d'annulation des permis de conduire est prise après avis d'une commission technique spéciale dont la composition et fonctionnement sont fixés par l'autorité compétente chargée des transports.

L'autorité judiciaire communique à l'autorité compétente chargée des transports toute décision judiciaire concernant le titulaire du permis de conduire.

S'il s'agit d'un permis international, il doit être porté à l'emplacement prévu à cet effet la mention que le permis est suspendu pour une période déterminée.

N.B : En cas d'accident, l'absence de permis entraîne l'annulation de l'assurance, et les coûts sont à la charge de l'individu. Des sanctions pénales sont également prévues.

Source : code de la route Cemac Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière,

IPP Elvis TCHOUGA
CELLCOM/DGSN

1500 POLICE DE PROXIMITE
Sous l'autorité directe de Monsieur le DGSN
Tracasseries policières - Informations stratégiques sur la cité - Renseignements utiles à la Police
Composez gratuitement le 1500 24h/24 et 7j/7

The Police, Society and cybercrime

The French expression « Chaque plaisir a sa facture » reminds us of the good and ugly sides of globalization. It is obvious that advancement in technology has greatly improved communication reducing the stress and risk of travelling, but the challenges and shortcomings present more fears than hopes. Cyberspace being a virtual space, poses a problem to most nations and people today. Unlike the physical space, this imaginary space without borders has its own stakeholders, path, rules and regulations, law, offences etc.

While those who navigate the cyberspace believe that it is a lawless, free and invisible space since they strike and go free or unnoticed, law makers find it difficult to regulate activities in the cyberspace, a space they are not familiar with and have no technical knowledge of its operation. On the other hand, law enforcement officers are still to make the difference between policing in the physical space and the cyberspace. Cybercrimes are committed against individuals with the intention to harm them physically or morally, directly or indirectly, using modern telecommunications networks such as the Internet or mobile phones. Such crimes at times may pose a threat to security and the economy of a State.

It is obvious today to hear people complain of Internet fraud and scam. Scamming is fraud using e-mails, websites, chat rooms, skype or yahoo messenger, message boards, cell phone, sms, etc…

Cybercrimes include :

- Attacking computers by spreading viruses or sending unwanted information.
- Using computers and cell phones to defraud people.
- Tricking people into revealing information relating to their bank accounts simply by sending messages to their mobile phones, e-mails or to their computers. They use spam purporting to be from a bank.

We all have to watch out, protect information in our mobile devices and understand how criminals use scam to defraud people. We should not open or read mails from people we do not know.



Cadets take ICT lessons.

> *It is very difficult for the Police to find cybercriminals online except there is a complaint from a victim.*

A safe online environment enhances trust and confidence contributing to development in our communities. It is very difficult for the Police to find cybercriminals online except there is a complaint from a victim. Unfortunately most victims hardly show up when they fall prey to cybercriminals. They think people may make a mockery of their naivety or accuse them of criminal activities. The police are not getting things right and easy due to several reasons :

- Most criminals are mobile and cannot be spotted easily.

Cybercrimes cut across borders with different legislations.

That notwithstanding, it is the duty of the police and other stake holders to fight the growing phenomenon that is widely considered a serious threat to persons and property. In Cameroon, the legislature is working on bills to regulate the cyberspace sector. In the same vein, the police have been drilling personnel in ICTS as part of efforts to tackle cybercrime. The National Advanced Police School Yaounde and the Mutengene Police College are equipped with multimedia centers to build the capacity of trainees in ICTS.

Despite these efforts, it is disturbing and disheartening to learn that Cameroon is amongst the top ten countries associated with cybercrime in the world. The United States of America tops the chart followed by the United Kingdom, Nigeria, Canada, Malaysia, Ghana, South Africa, Spain and Cameroon.

The Government and security forces are working hard to see to it that Cameroon drops from the blacklist. There is a gradual movement of cybercriminals from neighboring countries to Cameroon and the State needs to brainstorm on strategies to fight cybercrime in collaboration with stakeholders in the CEMAC and ECOWAS sub regions. African Governments and security forces need to work hard to curb the phenomenon.

CPP TATUH Nico Atem
DGSN/DRH

Les responsables récemment nommés

Le DGSN et son cabinet



M. Martin MBARGA NGUELE,
Délégué Général à la Sûreté Nationale



CD DJOM BEAULYS
Inspecteur Général



CD EWU NGEME DAVID
Inspecteur Général



CD OYONO CECILE
Inspecteur Général



CD DOUM NDONGO PATRICE
Inspecteur Général



CD MVOGO JEAN MARIE
Inspecteur Général



CD KEOU JEAN PIERRE
Inspecteur de la Sûreté Nationale



CD BAKONGO SIMON CELESTIN
Inspecteur de la Sûreté Nationale



CD SIMBERO GREGOIRE
Inspecteur de la Sûreté Nationale



CD ONDOUA BILLE FERDINAND
Inspecteur de la Sûreté Nationale



CD MEKE BONIFACE
Inspecteur de la Sûreté Nationale

Les responsables récemment nommés

Le DGSN et son cabinet (suite)



CD MEJABE JOHN ENONGUENE
Commandant Opérationnel du CCGMI



CD BAYA DOMINIQUE
Chef du Bureau Central National Interpol



CD MBAH NKO CHARLES EMMANUEL
Chef de la Division des Voyages Officiels et des Cérémonies



CPP BESSALA DESIRE
Chef de Cellule du Courrier et de la Traduction



CPP NGO NDJEM CECILE epse MANDENG
Chef de la Cellule de la Communication et des Relations Publiques



CPP TSOUNGUI SIMI JOSEPH
Commandant du Groupement Spécial d'Opérations



Pr. MVOMO ELA WULLSON
Chargé d'Etudes N°1



Mme MBALLA née NSAMA BERNADETTE
Chargé d'Etudes N°3



M. TOMO MENYE PAUL
Chargé d'Etudes N°4



CD EMMANUEL YOUBISSI NOUTCHEUNG
Chargé d'Etudes N°5

Les responsables récemment nommés

Administration centrale



CD NDOCKI VICTOR
Secrétaire Général de la DGSN



CD NGOUANOM PIERRE MARIE
Directeur des Ressources Humaines



CD BIONGERI
Directeur des Finances, de la Gestion Informatique et de la Logistique



CD KWAJEB BENJAMIN
Directeur de la Sécurité Publique



CD ONANA ATENGUENE THEOPHILE
Directeur des Renseignements Généraux



CD DILI JACQUES
Directeur de la Police Judiciaire



CD MESSING JEAN LOUIS
Directeur de la Police des Frontières



CD NGONO YEME JEAN MARIE
Directeur de la Santé



CD ASSIGA THOMAS
Directeur de la Formation



CD GHOGOMU MBEINKONG
Commandant ENSP



CD MONKOUOP MOUMINOU
Commandant CIAP



CD ENGUENE MAGLOIRE
Chef de la Division Juridique



CD OUMAROU HAMIDOU
Chef de Secrétariat Permanent au Conseil de Discipline



CD NABION MAURICE
Chef de la Division des Sports, Oeuvres Sociales et de la Musique



CPP NDOUA ZIE CHRISTIAN
Chef de la Division des Transmissions

Les responsables récemment nommés

Les Délégués régionaux



CD SEKE COLOMBAN
ADAMAOUA



CD FOH SOUA MARTIN CLAUDE
CENTRE



CD ADAMOU ALIOUM
EST



CD ASA'A ERIC
EXTREME-NORD



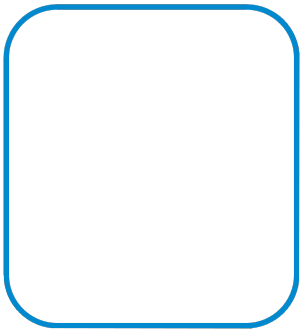
CD ESSOGO RAYMOND
LITTORAL



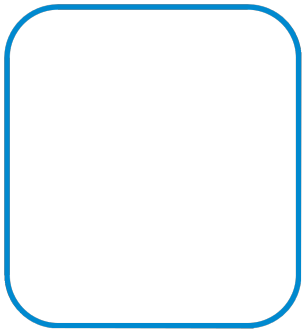
CD TANEFO VICTOR
NORD



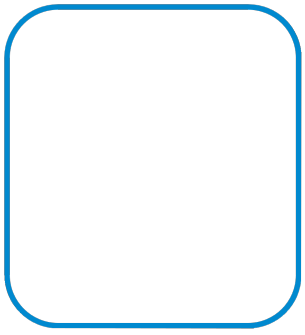
CD GOUSMO EMILE
NORD-OUEST



CD MBANKWENE SIMON ZIMBI
OUEST



CD MIKIADJE JEAN
SUD



CD NDIE NGAH JEAN MARIE
SUD-OUEST

PAUL PONDI

Un grand Commis de l'Etat tire sa révérence

Le tout premier Délégué Général à la Sûreté Nationale, le Commissaire Divisionnaire à la retraite Paul PONDI, est décédé, le samedi 31 août 2013 des suites de maladie. Retour sur la brillante carrière de ce forcené du travail.

Paul PONDI est né le 10 février 1928 à NGOG BASSONG dans l'Arrondissement de NGOG MAPUBI, Département du Nyong et Kellé. Ce Haut Commis de l'Etat a commencé sa carrière professionnelle dans les services financiers. Il travaillera tour à tour dans le Moungo, le Nkam, le Noun et la Menoua.

Sur concours, il entre dans le Corps de la Police en 1950. Il est celui là qui portera en premier les étoiles dorées de Commissaire Divisionnaire du Cameroun. Après l'accession du Cameroun à l'Indépendance, il devient le tout premier Délégué Général à la Sûreté Nationale le 05 mars 1962, poste qu'il occupera pendant 10 ans.

Ayant été déchargé de cette fonction en 1972, il entamera alors une longue et riche carrière diplomatique. Il débute, comme ambassadeur du Cameroun au Zaïre actuel République Démocratique du Congo où il y passera cinq années. Il contribuera au raffermissement des relations entre Yaoundé et Kinshasa. Ceci lui vaudra sa nomination comme chef de la mission diplomatique du Cameroun en Grande Bretagne en 1977. Pays qu'il quitte en octobre 1981 pour les Etats Unis d'Amérique où il y passe 12 ans.

En 1993, il rentre au pays pour prendre une retraite bien méritée. Que non ! En 2000, la Présidence du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun lui est confiée où il y passera dix ans. Il décède le samedi 31 août 2013.

Ce haut commis de l'Etat a eu droit à un hommage digne de son rang avec la présence des plus hautes personnalités de la République à la levée de corps, aux offices religieux et à son inhumation.

Il a été inhumé dans son village natal à l'âge de 85 ans 6 mois, le samedi 14 septembre 2013 lors d'une cérémonie, très courues et présidée par le Chef de Corps, Monsieur Martin MBARGA NGELE, Représentant Officiel du Chef de l'Etat.

« servir son pays pendant 47 ans aura été pour lui, un privilège et non une corvée ».

« Avec sa disparition, notre pays perd un témoin privilégié de l'histoire de la Police, un pionnier de l'administration et un patriote engagé » écrit le Chef de l'Etat dans une note qui sera lue par M. ABOUBAKAR IYAWA, Préfet du Nyong et Kellé.

Les hommes de sa stature ne meurent jamais, ils demeurent entre nous et se retirent sans doute de la vie active, publique et sociale. On retiendra de son passage au sein de la Police, sa contribution à l'unification des Polices du Cameroun Occidental et Oriental ainsi qu'à la création de l'Ecole Nationale Supérieure de Police et du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene.

Il laisse un riche héritage. Son fils le Pr Jean Emmanuel PONDI, Secrétaire Général de l'Université de Yaoundé I, dans son témoignage a déclaré qu'en côtoyant un tel homme, on apprend ce qu'est le sens de l'Etat et le sens du service public. Son père lui avait déclaré que «servir son pays pendant 47 ans aura été pour lui, un privilège et non une corvée».

A ce titre, il a été élevé à la Dignité de Grand Cordon du Mérite Camerounais à titre Posthume. Une reconnaissance supplémentaire pour ce haut Commis de l'Etat qui a servi son pays pendant 47 ans.

Monsieur le Délégué Général Paul PONDI, que votre âme repose en paix.

IPP Elvis TCHOUGA
CELLCOM/DGSN

CP NDALLE NGANDO FELIX

La Patrie reconnaissante

Deux textes du Chef de l'Etat du 02 septembre 2013, ont accordé une promotion de grade et une distinction honorifique à titre exceptionnel et posthume à ce vaillant Policier tué en service commandé, le 19 août 2013 à Toktoyo, dans la Région de l'Est.

Il s'agit d'abord du décret N°2013/279/CAB/PR, portant promotion à titre exceptionnel, de l'Officier de Police Principal NDALLE NGANDO Félix, au grade de Commissaire de Police, 6ème échelon, indice 785. Ensuite du décret élevant le Commissaire de Police NDALLE NGANDO Félix au grade de Chevalier de l'Ordre National de la Valeur, à titre posthume.
Ce vaillant fonctionnaire de Police occupait la fonction de Chef de Poste-Frontière de la Sûreté Nationale de Tocktoyo, dans la Région de l'Est. Il avait été abattu dans la nuit du 19 août 2013, au cours d'une incursion des éléments de la Sélaka en terre Camerounaise.
Le jeune NDALLE NGANDO Félix vit le jour le 17 juillet 1965 dans la ville de Kumba. Après ses études primaires ; secondaires et universitaires respectivement à Nkongsamba, Bafang et Douala, il est admis, en 1986, au concours direct pour le recrutement de 80 Elèves- Inspecteurs de Police.
Après sa formation, il entame, dès 1988, une riche carrière policière qui le conduira tour à tour, au Service Provincial de la Sûreté Nationale de l'Ouest à Bafoussam ; au Commissariat de Sécurité Publique de la ville de Mbanga ; au Poste-Frontière de la Sûreté Nationale de Mouanko ; au Commissariat Spécial au Port ; au Commissariat Central de la ville de Douala ; au Poste-Frontière de Ngoyla à l'Est ; à la Division Provinciale de la Police Judiciaire du Littoral ; au Poste-Frontière de la Sûreté Nationale de Kentzou et au Commissariat Central de la ville de Bertoua avant son dernier poste à Tocktoyo où il officiait comme Chef de Poste.
L'Officier de Police Principal NDALLE NGANDO décède le 19 août 2013 dans son Unité de commandement les armes à la main. C'est à titre posthume que le Chef de l'Etat, par décret va le promouvoir au grade supérieur.
Le Commissaire de Police NDALLE NGANDO a donc été inhumé le samedi 21 septembre 2013 dans son village natal à Mbouroukou, dans l'Arrondissement de Melong, Département du Moungo, Région du Littoral.
Aux grands Hommes, la patrie reconnaissante !!!

IPP Thierry EDZENTE
CELLCOM/DGSN

Vigilance !... Pour l'émergence !

Forces de défense, votre ardeur est d'importance,
Protéger les personnes et leurs biens est l'exigence,
Cette œuvre s'accommode mal de négligence,
Mais requiert plutôt une grande vigilance,
L'attention qu'il faut maintenir dans la constance,
L'éveil pour écarter toutes impertinences.

Ce souci affirmé vaut ce rayonnement,
Ce défi assumé exige un dévouement,
L'attachement aux valeurs et aux sacrifices,
L'engagement aux vertus du noble service,
La détermination qui fonde la fonction,
Le savoir-faire qui forge aussi l'affection.

Le combat mené vise la sécurité,
La bataille à gagner vise la sûreté,
Le souci constant guide la sérénité,
Le défi majeur veut la convivialité ;
L'effort à déployer est sans ambiguïté,
Il est question d'éconduire les nocivités,
La force doit rester à la légalité,
Le cœur serein doit mener son activité,
L'esprit en paix livrant sa créativité,
L'espoir certain s'offrant des opportunités,
Le rêve sans tort s'ouvrant aux facilités,
L'apport sans peur préservant toutes les cités.

Forces de défense, offrez votre vigilance,
Démontrez le bel éclat de vos compétences,
Méritez les honneurs de la belle prestance,
Déployez la riposte contre l'arrogance,
Barrez la voie à toutes formes de nuisance,
Repoussez toutes atteintes de l'ingérence.

Peuples laborieux qui aspirez au bonheur,
Extirpez de votre vie les voies de l'horreur,
Accueillez dans cette quiétude l'émergence,
Faites preuve de rectitude et de vigilance,
Attelez-vous au labeur pour chasser les vices,
Recueillez les bons fruits de vos sacrifices,
Les Grandes Réalisations sont déjà-là,
A cette bonne cadence emboîtez le pas,
Vivez l'espoir que vous avez tant attendu,
Vibrez du bon rêve qui n'est plus défendu,
Gagnez le fruit de vos efforts consentis,
Ne vous en détournez jamais, à aucun prix,
Ne vous fiez donc pas aux funestes manigances,
Ces vents néfastes qui fomentent la violence,
Ces manipulations qui ailleurs sapent la paix,
Ces manœuvres futiles qui ont des méfaits,
Des complots visant d'importunes divisions,
Des jalousies qui retarderaient l'éclosion,
En semant le chaos et la désolation,
En perpétuant l'ignoble domination,

Les forces de défense attendent vos actions,
Apportez promptement toutes révélations.

Redisons-le et afin que nul n'en ignore,
Parlant de la paix, notre plus précieux trésor :
« La paix est le fruit d'une grande culture,
Et non la résultante de la désinvolture ».

Que la vigilance soit de tous les instants,
Certains ailleurs mènent des bouleversements,
Le peuple innocent participe naïvement,
Le peuple manipulé agit activement,
Tant de voies qui n'assurent jamais le bonheur,
De tristes choix qui n'apportent que des malheurs.

Notre notoriété ne mérite pas d'horreur,
Notre maturité ne mérite point d'erreur,
Notre beau destin est déjà entre nos mains,
Ne nous fions pas à des incertains lendemains,
Ecartons de notre chemin les turbulences,
Accompagnons notre essor dans la vigilance !

La marche vers l'émergence est déjà lancée,
Il s'agit d'une symphonie bien cadencée,
C'est un concert d'ingénieuse composition,
Tout cœur honnête en ressent beaucoup d'émotions,
C'est l'œuvre d'un artiste connu talentueux,
Entouré de collaborateurs courageux,
C'est l'expression d'un récital de grands génies,
Une déclamation préparée avec minutie.

Le doute ne peut provenir que des jaloux,
Eux qui voient toujours la précarité sur nous
Et qui s'offusquent de nos réalisations,
Ou veulent trouver l'issue à leurs vexations.

« … Vigilance, professionnalisme, dévouement,
Notre devenir a besoin d'engagement !... »,
Nous recommande Mbarga Nguélé,
Le Grand Guerrier entend bien nous le rappeler,
« Zut Zeuh » ne veut pas nous voir cambriolés,
Pas question de ne pas quiconque interpeller !
Pas question que soit perturbée notre envolée !
Pas question que soit dérobé l'écrin perlé !
Pas question que soit volé le trésor dévoilé !
Pas question que soit retardé l'élan auréolé !
Pas question que soit troublée l'allure révélée !
Pas question que soit cassée notre joie celée !
Pas question que soit trahi l'essor appelé !
Pas question que des complots soient dissimulés !

Martin Mbarga Nguélé nous redit : VIGILANCE !
Il en appelle à tous et chacun : VIGILANCE !
Barrons le chemin à toutes les manigances !
Accueillons dans la paix notre belle émergence !

OPP ***Crépin ABADA AYONG,***
Poète, Romancier, Dramaturge...
DRSN/SUD

Quelques adresses utiles

Equipes spéciales d'interventions rapides (ESIR)	**117 ou 17**
YAOUNDE	
Direction de la Police Judiciaire :	22 23 24 11
Groupement Spécial d'Opérations (GSO) :	22 30 65 15
Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre :	22 23 04 22
Groupement Mobile d'Intervention N° 01 du Centre :	22 21 24 04
Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen :	22 23 36 02
Compagnie de Sécurisation des Diplomates (CSD) :	120
Commissariat central N° 01 :	**22 22 29 32**
Commissariat de sécurité publique du 1er arrondissement (Centre Administratif) :	22 23 26 56
Commissariat de sécurité publique du 2ème arrondissement (Mokolo) :	22 22 60 68
Commissariat de sécurité publique du 3ème arrondissement (Nkoldongo) :	22 22 44 91
Commissariat de sécurité publique du 5ème arrondissement (Ngoa-Ekellé) :	22 22 01 88
Commissariat de sécurité publique du 6ème arrondissement (Etoudi) :	22 20 80 55
Commissariat de sécurité publique du 10ème arrondissement (Bastos) :	22 21 78 03
Commissariat de sécurité publique du 17ème arrondissement (Messassi) :	55 97 62 15
Commissariat de sécurité publique du 18ème arrondissement (Ngousso) :	55 97 62 18
Commissariat central N° 02 :	**22 22 72 72**
Commissariat de sécurité publique du 8ème arrondissement (Mbankolo) :	22 22 62 30
Commissariat de sécurité publique du 11ème arrondissement (cité verte) :	22 22 62 37
Commissariat de sécurité publique du 12ème arrondissement (Nkolbisson) :	22 22 75 83
Commissariat central N° 03 :	**22 31 52 92**
Commissariat de sécurité publique du 7ème arrondissement (Efoulan) :	22 31 26 12
Commissariat de sécurité publique du 9ème arrondissement (Mendong) :	22 31 85 97
Commissariat de sécurité publique du 13ème arrondissement (Melen) :	22 31 41 04
Commissariat de sécurité publique du 19ème arrondissement (Ahala) :	55 97 62 21
Commissariat central N° 04 :	**22 23 13 34**
Commissariat de sécurité publique du 4ème arrondissement (Mimboman) :	22 23 13 34
Commissariat de sécurité publique du 14ème arrondissement (Ekounou) :	22 30 48 53
Commissariat de sécurité publique du 15ème arrondissement (Odza) :	22 30 48 58
Commissariat de sécurité publique du 16ème arrondissement (Mimboman Château) :	22 22 50 62
Commissariat de sécurité publique du 20ème arrondissement (Biteng Maetur) :	55 97 62 24
DOUALA	
Division Régionale de la Police Judiciaire du Littoral :	33 42 19 99
Groupement Mobile d'Intervention N° 02 du Littoral :	33 42 00 99
Aéroport International de Douala :	33 42 37 58
Commissariat central N° 01 :	**33 42 79 89**
Commissariat central N° 02 :	**33 39 67 00**
Commissariat central N° 03 :	**55 97 65 67**